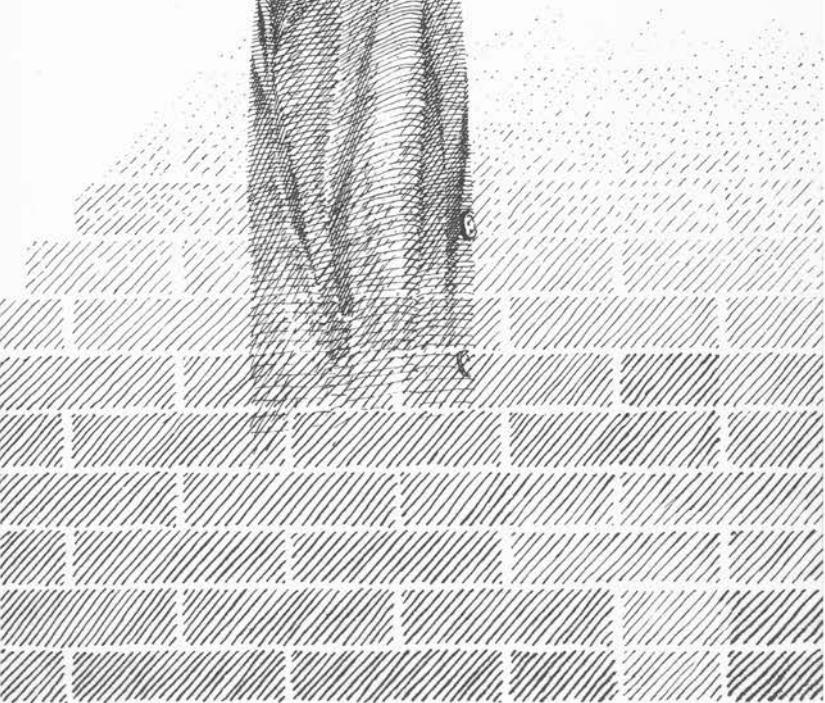


Jean Steinauer



**Le
saisonnier
inexistant**



Editions "Que faire?"

Jean Steinauer

(Alc?)
Louvain, avril 80

**Le
saisonnier
inexistant**

Editions "Que faire?"

Copyright

Editions "Que Faire ?" et Jean Steinauer,
Genève 1980

Couverture : Serge Rossmann

PREMIERE PARTIE

UN FAIT DIVERS

L'accident

Sur l'accident, qui se produisit le lundi 29 novembre 1971 au début de la matinée, on sait peu de choses. Le patient fut admis à l'Hôpital cantonal de Genève, en clinique de chirurgie, pour "fracture de côtes et luxation acromio-claviculaire gauche". Il présentait "deux petites plaies au cuir chevelu", vite suturées, et une "déformation en épaulette de l'épaule gauche", luxation que l'on fixa par un bandage. Les fractures des côtes — de la 2e à la 6e, à gauche — apparues à la radiographie lui valurent d'être transféré huit jours plus tard dans le service d'orthopédie "en vue d'une intervention". Sous l'angle médical, en somme, c'était une affaire de routine. "Chute dans un chantier, d'une hauteur d'un étage, sans perte de connaissance" : on en compte combien par année à Genève ? On ne les compte même pas.

Le patient déclara qu'il avait glissé "sur la dalle recouverte de neige gelée". En fait, il semble qu'un muret sur lequel il se hissait avait cédé sous son poids, parce qu'un étaï de coffrage avait été prématurément retiré. Mais si l'homme dit qu'il avait glissé, personne ne pose de question, tandis que s'il met en cause l'acte d'un collègue ou la défectuosité d'une installation, ou simplement la précipitation dans laquelle on travaille, bref, si l'on n'est pas seul responsable de sa chute, alors il faut faire un tas de rapports et supporter un tas d'emmerdements avec les chefs, ainsi que me l'expliqua, six ans plus tard, dans un village de l'Italie centrale, le héros involontaire de cet accident trop banal pour mériter un entrefilet dans un quotidien mais qui a fait basculer, d'un coup, toute sa vie.

L'histoire de Dario Pierfelici, né à Urbino (province de Pesaro) le 6 août 1918, manoeuvre, pivote autour de ce 29 novembre 1971. Il y a la vie avant l'accident, et après. Avant, la force et la santé : "J'ai travaillé ici treize ans, sans maladie !" Après, la décrépitude et la ruine du corps : entré à l'hôpital pour qu'on lui recouse la peau du crâne et lui répare l'épaule gauche, il y reviendra bientôt pour faire curer des hernies, mais alors on verra que son coeur est malade, et ses poumons aussi présenteront quelque chose de bizarre, et de

séjour en séjour à l'hôpital, à Genève puis en Italie, Dario se dégingue pièce après pièce comme un moteur à bout de course, n'en pouvant plus d'avoir si longtemps refoulé sa fatigue et caché son usure, ignoré son coeur, oublié ses os. L'accident, c'est la faille dans son corps. Dès ce 29 novembre 1971, elle ne cessera de s'élargir, jusqu'à le briser tout à fait.

Avant, c'était le travail — qu'il faut concevoir non pas comme une occupation régulière entrecoupée de vacances et rythmée de loisirs dominicaux, mais bien comme la seule dimension de la vie. Obsession primordiale, en trouver. Il avait fait mille kilomètres pour cela. Perspective constante, en abattre. Cinq jours de chantier, cinq et demi si possible avec les heures supplémentaires, et le samedi après-midi plus le dimanche au noir, à faire des jardins. L'accident inaugure le temps de l'inactivité. Pour un migrant, c'est celui de l'inexistence — s'il n'est venu, s'il n'est admis en Suisse qu'à raison du travail, et réduit à cette fonction, il y est moins que jamais chez lui dès lors qu'il ne peut plus se rendre au chantier, il y vit comme en contrebande. Il n'existait pas tout à fait comme un homme, l'accident en fait une sorte de zombi, mort vivant, homme déshabité qui va se silhouetter aux guichets de l'assurance, regardant sans les voir les chantiers des autres dans une ville

qu'il n'a pas eu le temps de connaître en treize ans. Sa dernière sortie de fantôme le conduira, deux années après l'accident, à la gare pour acheter le billet du retour. A dater du 29 novembre 1971, Dario Pierfelici doit trouver sa deuxième identité. Il était travailleur. Il sera pensionné. Il essaiera de l'être, tout au moins.

Car l'accident change son attitude envers l'Etat. Avant, il ne lui demandait rien, que de le laisser en paix. Il avait besoin de travail, il en avait trouvé, qu'il puisse le faire tout au long de la semaine, il ne dérangerait personne et ne réclamerait rien. Lorsque sa vie bascule dans la souffrance et l'inactivité, le voici qui se tourne vers l'Etat et lui demande des comptes. Cinq ans et quatre mois passeront, cinq ans et quatre mois de démarches, d'angoisses, d'espoir et de résignation avant que les comptes soient réglés, avant que soit payée la première rente d'invalidité. Et des années encore, aussi longtemps qu'il vivra, Dario se demandera pourquoi la pension n'augmente pas alors que la santé continue à descendre. Il ignorait l'Etat, celui de sa naissance et celui de son exil. L'accident lui fera découvrir, progressivement, fragmentairement, leurs machines sociales incompréhensibles, leurs politiques cyniques, leurs dialogues de sourds et la complicité, quelque part, qui les lie.

Aussi faut-il considérer comme un événement central dans la vie de Dario Pierfelici la chute banale qu'il fit sur un chantier de la cité satellite d'Onex, près de Genève, à l'âge de 53 ans. L'accident commande la perspective : quelle vie, maintenant ? Il impose la rétrospective : quel sens avait-elle donc, la vie, jusqu'à ce jour ?

Et certes, le 29 novembre 1971, lorsque le dossier 5107 est ouvert à la clinique de chirurgie de l'Hôpital cantonal de Genève, il ne donne guère à penser que la vie du manoeuvre italien Pierfelici vient de bifurquer. Le dossier des chirurgiens nous renseigne sur son épaule gauche, et ne consigne que des "antécédents personnels" d'une grande sobriété : "Petits accidents du travail, soignés dans Permanences. Malaria à l'armée. Néphrite en 43. A été vacciné il y a 1 année contre le tétanos". L'adresse, toutefois, suggère qu'il s'agit d'un saisonnier : "18 Pl. Cornavin c/ Meier" — Meier, c'est le nom de l'entrepreneur chez qui Dario travaille. L'entrepreneur qui occupe des saisonniers doit pourvoir à leur logement.

Dario loge sous le toit. L'immeuble, en face de la gare, offre une façade bourgeoise fin de siècle. Il est flanqué d'hôtels et de bistrots. Une agence de voyages au rez-de-chaussée, des bureaux d'import-export, et dans les combles le propriétaire, qui est la Caisse

d'Epargne de Genève, loue à l'entrepreneur Meier des logements pour les saisonniers, en attendant de pouvoir tout démolir et reconstruire. A gauche, à droite, poussent en effet les trucs tape-à-l'oeil, aluminium verre marbre, les palais d'affaires qui affirment la prospérité suisse. Derrière, dans les rues qui descendent vers le lac, les prostituées stationnent aux angles et les ouvriers étrangers, en groupes, les regardent du trottoir d'en face. "WA nég" : Dario n'a pas de maladie vénérienne, le test de Wassermann est négatif, on l'a fait à l'hôpital le lendemain de son admission. Les saisonniers n'ont pas le droit de vivre en Suisse avec leur femme et leur famille; ce n'est pas une raison pour ignorer l'hygiène.

Pas question de rêver longtemps sur une simple adresse, mais tandis que nous laissons Dario à la salle C 4 aux mains des chirurgiens, imaginons rien qu'un instant sa chambre vide, symbolique décor entouré de symboles. Devant, les trains. Derrière, les putes. Partout, jaillissant vers le ciel, l'arrogance du fric. Sur la table, il y a peut-être des pâtes à réchauffer ce soir. La vie du saisonnier Pierfelici vient de basculer.

Saisonnier ? Depuis treize ans qu'il travaille chez Meier, pourquoi ne jouit-il pas du statut d'étranger "établi", à tout le moins "annuel" ? Quelles répercussions cela pourra-t-il avoir sur

le règlement, avec les assurances sociales, des suites de son accident ? Comment s'y prendra-t-il pour traiter avec elles, d'ailleurs, cet homme qui a désappris la parole autant que l'écriture au long de ses années d'émigration, de ses années de solitude ? On ne sait, pour l'instant, presque rien de lui. On peut deviner que l'accident de ce 29 novembre nous en dira beaucoup sur la vie qu'il vient d'infléchir, et sur tout ce qui, d'Italie en Suisse, a finalement conduit un manoeuvre de 53 ans à tomber dans un chantier genevois. Mais comment parler de lui ?

* * *

Je voudrais en parler comme d'une personne, et ce n'est concevable qu'au prix d'un artifice. Car lui, sur sa personne, n'a rien dit, tout au moins pas avec des mots, tout au moins pas à moi, pas à nous. Il a parlé avec son corps; sa peine à respirer, son pas raccourci, sa tête courbée tout au long du chemin de défaite parcouru entre l'accident et le retour, les mains vides, au pays, il faut le déchiffrer, l'interpréter, l'éclairer par tous les témoignages possibles, et risquer cependant de se tromper. Les témoignages sont rares. Cet homme a passé treize ans dans la même entreprise de la même ville, et n'a laissé que des traces légères,

comme furtives, dans la mémoire vivante. Des gens de son village sont encore à Genève :

— Oui, il venait parfois le soir chez nous, après son accident...

Il parlait peu. La solitude, c'est une langue intraduisible.

On le trouve surtout dans les papiers, cet homme. Caisse de compensation, archives de l'entreprise, contrôle de l'habitant, hôpital, services sociaux... il y a vingt bureaux, dans Genève, et vingt en Italie, où des formulaires disent quelque chose de lui. Mémoire morte, et même pas fidèle, semée de lacunes incompréhensibles, traversées d'incohérences et de contradictions. A comparer les registres d'Urbino et de Genève, Dario se trouvait à la fois en Suisse et en Italie, il était seul et avec sa famille, il était de retour avant d'être parti. Admirable bureaucratie, qui prétend compter et fixer tous les mouvements des hommes, qui arrive à l'absurde et proclame ainsi l'essentiel : un migrant, c'est un homme de nulle part, un homme qui ne se trouve jamais là où il devrait être.

Rassemblant toutes les traces perceptibles, interrogeant les hommes et les papiers, mobilisant le souvenir et laissant monter l'affection, nous n'arriverons jamais à parler de lui, à parler avec lui, qu'indirectement. Et quand nous croirons qu'il parle enfin, c'est nous qui parle-

rons, peut-être, à sa place. Parler de lui comme d'une personne ? Mystification, forcément. Confiscation, sans doute.

Alors, un "cas", tout simplement ? Cet angle-là paraît plus sûr, sans être moins légitime : lire l'oppression dans l'opprimé, la machine dans le corps qu'elle broie, la migration dans le saisonnier et la Suisse dans l'Italien vaincu — pourquoi pas ? Le nom des gens et la couleur des choses, alors, importent peu, et sa banalité rend exemplaire le cas Pierfelici. Mais cela ne nous renvoie qu'à nous-mêmes, et Dario vit pour lui.

Nous sommes doués pour l'exploitation. Parlant de la personne de Dario, nous parlons à sa place; parlant de son cas, nous parlons de nous. Actif ou invalide, mort ou vivant, un saisonnier n'a jamais fini d'être utile, on trouve toujours quelque chose à tirer de lui.

J'ai moins de peine à le dire qu'à l'assumer.

La dépendance

L'accident déclenche l'irruption du papier dans la vie de Dario. Non que cette vie ait échappé au quadrillage administratif, surtout en Suisse : "unité de main-d'oeuvre" dans les comptages fédéraux, le saisonnier donne matière à plus de paperasses, décisions, coups de tampons et formulaires que tout autre travailleur. Chair à bureaux, comme on dit chair à canon. Mais tant que le saisonnier travaille, sa vie lui reste compréhensible; s'il affronte constamment, et jamais sans angoisse, cet obscur univers administratif qui se manifeste par l'enveloppe à en-tête officiel dont un copain lui traduira le contenu, au moins conserve-t-il des repères solides, des rapports aux collègues, des rapports aux outils. Quand le saisonnier, blessé, est retranché de ce monde concret, le monde abstrait — celui sur lequel il n'a pas prise — se rapproche de lui, l'enserme et l'engloutit. Le saisonnier blessé reçoit chaque enveloppe comme un coup supplémentaire : que lui veut encore l'assurance ? Il serre tout dans

sa poche, et parce qu'il est seul jusqu'au fond de lui-même, il va d'office public en service social, de syndicat en *patronato* interroger les gens sur cette liasse où tient le secret de son avenir.

Il y a là, en vrac, des ordonnances et des tickets de pharmacie, des certificats médicaux et des décomptes de cotisation aux assurances sociales, des formulaires imprimés avec ou sans rajouts, de la correspondance dont il n'est souvent ni l'expéditeur ni le destinataire (il en reçoit copie) mais simplement l'objet. Avec les années la liasse grossira, s'agrémentera de rose : récépissés de mandats internationaux, s'enrichira de formats nouveaux : papiers de l'administration italienne. Le tout remplit aujourd'hui une enveloppe de fort papier jaune, que l'on vide comme un puzzle sur la table de la cuisine, en écartant la cafetière. Il manque des pièces. Essentielles ou inutiles ? Va savoir ! La vie de Dario ressemble à l'image qu'on reconstitue en vidant l'enveloppe jaune, une vie morcelée, avec des blancs comme autrefois sur les cartes de géographie pour figurer les zones désertes ou inexplorées, et d'autres d'un minutieux dessin. Voici, première des batailles livrées à l'aveuglette par Dario, après son accident, contre la bureaucratie, sa correspondance avec la CNA, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas

d'accidents.

Correspondance — le mot est impropre. La CNA écrit, Dario parle, et comme il peut : avec son corps. La CNA le pousse au boulot, il tombe malade, la CNA menace, il tombe malade. Dialogue à une voix.

La CNA se manifeste le 23 février 1972 : "Nous vous admettons au bénéfice de l'assurance pour les suites directes de votre accident du 29 novembre 1971. L'indemnité de chômage légale vous sera allouée sur la base d'une incapacité totale de travail à partir du 2 décembre 1971. Cette indemnité subira une retenue journalière de 3 francs durant votre séjour à l'Hôpital cantonal du 29 novembre 1971 au 8 février 1972, à titre de participation à vos frais d'entretien, conformément à l'art. 75 de la loi. Nous déclinons d'ores et déjà toute responsabilité au sujet de la nouvelle hospitalisation prévue pour avril-mai 1972 et nécessitée par une affection malade dont nous n'avons pas à répondre."

Le ton est donné. Une année durant, Dario vivra dans la dépendance de la CNA, c'est-à-dire sous son contrôle constant et dans l'ignorance du sort qu'elle lui réserve. Dépendant parce que surveillé, dépendant parce que maintenu dans l'incertitude. Veut-il passer quelques jours auprès de sa femme, dans son village ? Il faut l'accord de la CNA. Ainsi, le

4 août 1972, Dario signe la déclaration suivante, sur un formulaire dont les blancs sont remplis à la machine à écrire par le fonctionnaire : "Le soussigné prend note que la CNA consent à son retour au pays *aujourd'hui*. Pour sa part, le soussigné s'oblige à respecter les dispositions suivantes, qu'il déclare accepter : le 14 août 72, il se présentera de nouveau à son employeur *pour reprendre le travail dans la plus forte mesure possible, étant donné qu'à partir de ce jour l'indemnité de maladie versée jusqu'alors sera remplacée par une rente mensuelle qui doit encore être fixée*. La capacité de travail est de 0 o/o à partir du jour de l'accident jusqu'au 13.8.72. (...) En cas d'inobservation des prescriptions ci-dessus, qui ont un caractère contraignant, la CNA se verra obligée de refuser des prestations ultérieures à partir du 14 août 1972, conformément à l'art. 71/III de la loi fédérale sur l'assurance accidents."

Contrôle, incertitude : Dario n'a pas fini d'éprouver sa dépendance. Il va chez lui, y tombe malade, revient huit jours après le délai imparti, se présente au guichet de la CNA dès le lendemain pour expliquer son retard. Six jours encore, et la CNA lui répond : "Nous nous référons à votre passage à l'agence le 23 août dernier et vous confirmons que l'affection malade contractée lors de votre dernier séjour en Italie n'engage en rien notre respon-

sabilité. En ce qui concerne les suites de votre accident du 29 novembre 1971, nous arrêtons le paiement de l'indemnité de chômage au 12 août 1972 et vous tenons ensuite pour capable de travailler dans la plus forte mesure possible, soit pratiquement à 100 o/o."

Contrôle, incertitude : et voici que la punition vient compléter le tableau ! Dario, que toute force a quitté, dont le souffle est toujours plus court, le pas toujours plus lourd, Dario qui va bientôt retourner à l'hôpital parce que la chute sur le chantier a rompu les digues dans son corps, Dario doit comprendre qu'il est pénalisé par la CNA pour être tombé malade après son accident; qu'il est cependant presque pleinement apte au travail; que son indemnité journalière a sauté; et qu'on ne parle plus de la remplacer par une rente.

La CNA est-elle devenue folle ?

Le 11 octobre, elle accentue la menace, augmente la punition, ranime l'incertitude, rappelle le contrôle : "Notre médecin d'arrondissement, qui vous a examiné le 6 courant, est d'avis que les suites de l'accident du 29 novembre 1971 ne justifient plus la prolongation d'incapacité de travail que vous faites valoir. Il maintient que vous étiez apte à travailler dans la plus forte mesure possible — c'est-à-dire presque à 100 o/o — depuis le 14 août. Par conséquent, nous vous invitons à reprendre

immédiatement — si ce n'est déjà fait — votre activité professionnelle, dans votre propre intérêt. Par ailleurs, votre cas est stabilisé en ce sens que la continuation d'un traitement médical n'est plus susceptible d'apporter une amélioration notable. Dans ces conditions, nous arrêtons également la prise en charge des frais médicaux. Nous allons examiner dans quelle mesure les séquelles accidentelles constituent une invalidité à indemniser. Vous recevrez ultérieurement des nouvelles à ce sujet. Enfin, nous vous prions de nous aviser sans retard si vous changiez d'adresse."

Dario se représenterait-il la CNA, s'il avait l'expérience de nos cafés de campagne, comme la machinerie qui, au jeu de quilles, redresse les pièces tombées et les maintient juste un instant suspendues, se balançant, pour les offrir à nouveau, bien alignées, au passage de la boule ? Mais les machines sont prévisibles, la CNA ne l'est pas. Deux mois plus tard, joyeux Noël, elle fait marche arrière et Dario reçoit un "avis de rente" ainsi libellé : "Selon les constatations médicales faites dans votre cas, vous étiez apte à reprendre votre travail dans la plus forte mesure possible dès le 14 août 1972. Cependant, pour tenir compte de toutes les particularités, nous faisons partir la rente dès le 29 octobre 1972 seulement et vous reconnaissons encore une

incapacité de travail de 50 o/o pour la période du 14 août 1972 au 28 octobre 1972. Nous autorisons votre employeur à vous verser l'indemnité de chômage correspondante."

La CNA juge la capacité de travail de Dario diminuée de 25 o/o. La rente sera donc égale au quart d'une rente pour incapacité absolue, laquelle se monte aux sept-dixièmes du gain annuel, qui pour Dario est alors de 17.775 francs. Au bout du compte, 260 francs de rente mensuelle au titre de l'assurance accidents. La CNA est une institution mystérieuse : tout au long de l'année ce ton comminatoire, tranchant, définitif — et cette sinuosité dans l'appréciation de la capacité de travail, d'abord nulle, puis quasi totale, puis rétroactivement réduite de moitié, enfin améliorée d'un quart encore !

A cette capricieuse divinité, Dario s'adresse une dernière fois. La réponse tombe le 23 mars 1973 : "Vous nous avez fait annoncer au début de mars une "rechute" de votre accident du 29 novembre 1971 qui vous aurait contraint à interrompre votre activité professionnelle du 9 février au 5 mars 1973. Les renseignements en notre possession démontrent qu'il ne s'est produit dans votre cas aucune aggravation depuis que vous avez été mis au bénéfice d'une rente d'invalidité. En conséquence, la CNA ne peut pas vous allouer des

prestations pour la prétendue rechute annoncée. Si vous vous estimez lésé par cette décision, vous pouvez recourir conformément à l'annotation imprimée en marge. Nous vous prions de nous faire parvenir au plus vite votre carte-accident, cette pièce devant être annulée. Si des médicaments vous ont été délivrés par une pharmacie, vous voudrez bien ne pas omettre de les payer vous-même. Nous ne contestons pas que vous présentiez encore quelques douleurs dans votre épaule ni que vous soyez parfois gêné dans votre activité professionnelle. Mais c'est précisément pour tenir compte de ces faits que vous touchez une rente de 25 o/o. Celle-ci tient équitablement compte des séquelles accidentelles et de plus amples prestations de la CNA n'entrent pas en ligne de compte."

"Les renseignements en notre possession démontrent..." Pas de doute, la CNA voit tout, sait tout, et l'homme ne va pas la prendre en défaut, qui de médecin en médecin, de Permanence en hôpital, cherche celui qui traduira en mots libérateurs, en constatations scientifiques, l'angoisse de sentir son corps se délabrer, un organe après l'autre arrêtant de fonctionner correctement. L'homme court, essoufflé, entre les chicanes du terrain — "l'art. 71/III de la loi fédérale sur l'assurance accidents", quels pièges encore sous les paragra-

phes ? Il a beau courir en zigzag, l'assurance ne le perd pas de vue, elle le suit, elle ventile en doubles sur papier pelure le dossier 11.14154.71 : copie au Dr Barazzzone, copie au Dr Jichlinski, et à la Permanence médicale de la Servette, et au centre de cardiologie de l'Hôpital cantonal, copie à l'entreprise, toujours... Drôle de chasse.

Un homme s'est évadé momentanément du travail, d'accord c'est à la suite d'un accident, mais on va le reconduire au chantier dans les meilleurs délais. On lui coupe ses voies de retraite; votre maladie ne nous concerne pas, c'est votre épaule gauche qui nous intéresse, autrement dit : vous pouvez bien vous tordre au fond de votre lit, si ce n'est pas dans le cadre de notre responsabilité juridique que vous souffrez, vous demeurez ingambe à nos yeux. Et que la chasse continue ! Il faut saper la résistance financière du fuyard : nous coupons le versement de votre indemnité, puis nous cessons de régler vos soins, puis nous vous laissons sortir le porte-monnaie chez le pharmacien. Il faut miner surtout la résistance morale de l'évadé, en teintant de menace le conseil paternel : reprenez le boulot, mon vieux, c'est dans votre intérêt.

Les gens de la CNA, quand ils refoulent Dario vers le chantier, ne se sentent probablement pas l'âme du piqueur et du rabatteur, ils

ne sifflotent certainement pas "taïaut" et "hallali" lorsqu'ils regardent ses radiographies. Ils n'en sont pas moins, dans leur pleine vérité bureaucratique, institutionnelle faudrait-il dire, des chasseurs. La CNA sert à indemniser les accidents du travail et à les prévenir. La CNA sert, en d'autres termes, à réduire les coûts de l'accident pour l'économie. L'économie, c'est le nom que le langage officiel suisse donne aux patrons (consulter les milieux de l'économie, ainsi, veut dire demander l'avis de la Chambre de commerce). La CNA ne pourchasse pas les évadés du travail par sadisme, mais parce qu'elle existe pour diminuer l'absentéisme accidentel.

Et la vérité de Dario, comment ne pas voir qu'elle est celle du gibier ? Le saisonnier, couché, n'a pas de sens, pas d'existence sociale : homme-pour-le-travail, il tombe au rang d'objet lorsqu'il ne travaille pas. Il perd le peu qui l'animait, qui lui donnait de la consistance. Le saisonnier couché ressemble au "chevalier inexistant" du romancier Italo Calvino : ce preux qui n'existait que pour et par la rigueur militaire et la fièvre des combats, au point qu'il n'était plus qu'un souffle immatériel dans son armure, s'effondrait dans un bruit de ferraille quand on le démobilisait.

Le saisonnier n'existe pas. C'est le travail qui le fait exister. Le saisonnier n'existe donc

(et la CNA se montre aussi paradoxalement humaine qu'absolument logique en le renvoyant au boulot) qu'inséré dans l'entreprise et par l'intermédiaire du patron. La dépendance totale, angoissante, infantilisante, du saisonnier blessé par rapport à la CNA, ce n'est que la face accidentelle de sa dépendance envers le patron. Le saisonnier a besoin du patron pour pénétrer en Suisse, on sait au passage de la frontière pour qui il vient. Le saisonnier a besoin du patron pour rester en Suisse; il n'a, sauf situations extrêmes prévues au compte-gouttes par la réglementation, pas le droit de changer de patron au cours de la saison. Le saisonnier a besoin du patron pour se loger en Suisse; il n'a pas le droit de louer pour lui-même, à son nom, une chambre ou un appartement.

"Au boulot !" menace l'assurance. Il y va. Il sait bien qu'il ne peut aller nulle part, sinon là. Il sait aussi qu'il n'y pourra pas tenir. Il essaiera de faire semblant. Le patron n'est pas chien, on trouvera bien quelques bricoles en marge du chantier — du rangement d'outils, du nettoyage, un peu de magasin... L'année qui suivit l'accident, Dario Pierfelici, harcelé par la CNA, travailla dans son entreprise pour un revenu total de 709 francs. A 9 francs de l'heure, ça ne fait pas longtemps. Le dossier nous renseigne sur cet effort opiniâtre et déri-

soire : par trois fois, dans le dernier tiers de 1972, Dario a tenté de reprendre le travail. La CNA est avisée de la bonne nouvelle par l'entreprise, en date du 4 septembre : "Reprise du travail vendredi 1er septembre 1972 à 50 o/o — va essayer de faire autre chose que des heures de présence sur le chantier. Pour l'instant son travail est très limité. Ne peut même pas balayer." Trois semaines plus tard, la CNA sait que la reprise fut un échec : "Notre ouvrier, écrit l'entreprise, a essayé de reprendre le travail à 50 o/o du 1er au 6 septembre 1972, durant ce court laps de temps il a été présent 19 heures sur le chantier. Depuis il a cessé toute activité. Monsieur Pierfelici nous dit qu'il ne lui est pas possible de travailler ne pouvant rien faire avec son bras gauche."

Sur le conseil de l'entreprise, Dario consulte un médecin. Il revient au chantier, à mi-temps, entre le 29 septembre et le 3 octobre. Ca ne s'arrange pas. La CNA insistant, il fait une troisième tentative, du 13 au 27 octobre, chaque matin, et craque : des hernies se déclarent, qu'il doit faire opérer. Le patron cache mal son irritation envers la CNA, pour laquelle il met et remet les points sur les i de Pierfelici : "Nous vous confirmons que nous estimons sa capacité de travail au maximum à 25 o/o. Monsieur Pierfelici se plaint de ne pas pouvoir utiliser son bras gauche qui lui fait mal conti-

nuellement. De simples travaux comme par exemple du balayage ne lui sont pas possibles." Et d'insister pour que la CNA revienne sur le cas, compte-tenu aussi de la "situation financière précaire" de l'intéressé.

A quoi donc occuper un manoeuvre du bâtiment ne pouvant même plus tenir un balai ? "Avec un bras, on peut gratter des planches", m'explique un cadre de l'entreprise; "et même s'il n'y a pas de boulot possible, s'il ne fait que chercher les neuf heures pour les copains, s'il n'est là que pour la présence, il vaut mieux que le saisonnier soit sur le chantier. Il faut qu'il se force à venir. Sinon, tout seul dans son coin, il broie du noir et rien ne s'arrange. Je me souviens bien de Pierfelici. Comment dire ? J'ai l'impression qu'il ne crochait pas. Il ne pouvait pas travailler, naturellement. Mais... c'est comme s'il se forçait pour venir faire de la présence au chantier."

Y a-t-il un seuil d'usure, de lassitude, au delà duquel le retour au chantier, même en spectateur, ne joue plus le rôle thérapeutique attendu, mais renforce chez le saisonnier blessé la conscience, plus ou moins claire, que la partie est perdue ? Alors le discours du patron n'a plus prise sur lui, alors il n'entend plus ce concert stéréophonique dont le thème obsédant : "Au boulot !" est modulé dans les aigus par la CNA qui menace, et dans les

basses par le chef de chantier qui encourage. Patron, CNA, même dépendance, mais il ne peut plus continuer le jeu. Il le regrette presque. Il aime bien le patron : "Gentil", dit-il de lui — ce qui doit le placer très haut dans une hiérarchie où "pas charogne" qualifie un chef pour lequel on a quasiment de l'affection.

* * *

C'est une petite entreprise, à l'échelle des piliers du secteur de la construction à Genève. "Adrien Meier & Cie, M. Bacchetta succ.", comme dit la raison sociale, employait jusqu'à 60 saisonniers dans les années du boom; on en trouvait dix fois plus chez Zschokke, par exemple. Adrien Meier est mort. Les patrons actuels insistent avec ferveur sur la permanence du caractère familial de l'entreprise : "Personne n'est anonyme, chez nous, et la plupart de nos ouvriers sont avec nous de longue date..." N'eût été la précision des termes techniques et le cadre fonctionnel du bureau où nous parlions de Dario, j'aurais eu l'impression, parfois, d'entendre les neveux de la comtesse de Ségur égarés dans le monde du bâtiment.

Ces petits entrepreneurs modèles n'ont pas écumé les bords de la Méditerranée pour trouver de la force de travail : "Nous avons un fonds de saisonniers d'avant la guerre, qui

par la suite sont venus s'établir en France, dans la zone frontalière. C'est par eux que sont arrivés les nouveaux, des maçons d'abord puisque jusqu'aux années 50 nous n'avions pas le droit d'embaucher des manoeuvres étrangers. Ainsi se sont créés des noyaux de recrutement régionaux, dans le Nord de l'Italie surtout, puis le Centre. Nous n'avons guère eu de gens du Sud. Quand il nous a fallu nous tourner vers l'Espagne, au début, nous avons dû passer par l'intermédiaire d'un recruteur. Eh bien, Monsieur, nous en étions gênés, oui, mal à l'aise, quand nous sommes allés recevoir les six premiers à la gare. Maintenant, les Espagnols qui arrivent chez nous passent par les filières familiales ou villageoises." Mais enfin, les patrons suisses du bâtiment, même animés d'un humanisme délicat, n'ont pas pu se croiser les bras tout en pleurant sur la pénurie de main-d'oeuvre, ils l'ont bien fait venir. "En 1962, nous sommes allés en Italie, les trois patrons de l'entreprise, rendre visite à nos ouvriers. Je ne dirai pas que cela n'a pas fait du bien pour le recrutement, hein ! Mais ce n'était pas une... tournée de prospection." Dario a été engagé le 6 avril 1959.

— Il est resté toujours chez vous. Assez exceptionnel, non, compte-tenu de la forte rotation qu'on trouve chez les saisonniers ?

— Non, ce n'est pas exceptionnel chez

nous. Nous sommes une entreprise familiale, chacun chez nous peut mettre un nom sur chaque visage, on s'y sent bien.

— Il est toujours resté manoeuvre. Parce qu'il est venu tard ?

— Il est arrivé à l'âge de 41 ans, ça peut jouer un rôle. Mais il n'avait pas la maçonnerie dans le sang, comme beaucoup de ses compatriotes qui ont un début de formation quand ils arrivent, même très jeunes, et se débrouillent très vite, sur le tas, pour l'améliorer.

— Il est toujours resté saisonnier. Savait-il seulement qu'il pouvait réclamer la transformation de son permis ?

— Ah, ça, oui. Chez nous, on dit aux saisonniers et aux annuels quels sont leurs droits en matière de permis, on informe les travailleurs. Il est possible que dans son cas la transformation ait été demandée et que l'autorité ait refusé. Cela n'a jamais été facile de faire transformer un saisonnier en annuel, mais dans les dernières années c'était devenu tout un travail. Les autorités étaient de plus en plus à cheval sur la réglementation, elles mesuraient les saisons au jour près, elles faisaient tout pour décourager les requérants. Il est possible aussi que l'intéressé n'ait pas demandé, pas voulu devenir annuel, que le permis saisonnier lui convenait. Vous savez, il y a de faux saisonniers, qui passent en Suisse bien plus de

neuf mois par an. Mais nous connaissons aussi de faux annuels et même de faux établis, qui ont le droit de vivre en Suisse toute l'année avec leur famille et qui pourtant y viennent seuls, en mars, et repartent à Noël.

— Il est resté treize ans chez vous. Vous l'avez bien connu ?

— Eh bien, c'était un homme assez solitaire, n'est-ce pas. Il ne se mêlait guère à la vie de l'entreprise. Il faisait son travail et repartait.

Examinant les trois adresses où s'était déroulée la vie genevoise de Dario, nous n'avons trouvé que pour la dernière un lien direct avec l'entreprise. Cet immeuble de la place Cornavin (dans le registre d'Urbino, elle devient : "place Corneville"), Meier & Cie en louait les combles à la Caisse d'Epargne pour loger ceux de ses saisonniers qui ne voulaient pas habiter en... villa. "Car nous n'avons jamais eu de baraques, Monsieur. Il faut être humain. On ne peut pas faire vivre des ouvriers dans des baraques, n'est-ce pas ? Dès 1960, nous avons donc construit des villas jumelles, deux fois deux. Dans chacune il y a un appartement, au rez, où vit un ouvrier anciennement ou durablement établi à Genève. Et puis à l'étage, avec un escalier extérieur pour y accéder en toute indépendance, 4 à 5 chambres pour deux saisonniers chacune. Tout cela bien

installé, avec le confort. Notez que ce n'est pas un mauvais investissement : le jour où nous n'en aurions plus besoin, nous démonterions l'escalier extérieur et aurions des villas familiales spacieuses à vendre. Mais on ne cherche pas la rentabilité sur le dos des ouvriers. Qu'est-ce qu'on prenait comme loyer aux saisonniers ? Trente francs par mois, je crois..."

Dario n'a pas goûté à la vie de villa, pas plus qu'à la vie de baraque. Avant de loger place Cornavin, il eut deux autres domiciles, tous deux au nom de l'employeur ("c/Meier"), mais dont l'adresse n'éveille aucun souvenir chez celui-ci : "Il a dû trouver un appartement par un copain, et nous apporter le bail pour qu'on le prenne à notre nom puisqu'il n'avait pas le droit de louer lui-même. Nous le faisons volontiers. Où donc dites-vous ? Dans le quartier de la Jonction et dans celui de Champel ?" L'adresse de Champel est celle où travaillait sa femme, domestique chez une vieille excentrique. "Ah, si vous me dites que sa femme vivait aussi à Genève, tout s'explique !"

* * *

L'essentiel reste inexpliqué. Pourquoi, comment le saisonnier a-t-il été conduit jusqu'à la chute dans le chantier, jusqu'à

l'accident qui ferait bifurquer sa vie ? Les saisonniers ont plus d'accidents que les autres travailleurs; on a mesuré la relation qui existe entre l'intégration sociale et la vulnérabilité au travail : elles sont inversement proportionnelles. "Il faut bien dire, soupirent les patrons de Meier & Cie, qu'au début ils n'ont aucune idée de la sécurité. Ils arrivent de la campagne, ils n'ont peut-être jamais travaillé dans le bâtiment. Ils viennent au chantier mal équipés, on en voit chaussés de baskets !" Dario avait douze ans de chantier derrière lui. Pourquoi est-il tombé ? Pourquoi ses copains, ses voisins, ceux qu'il a rejoints ou qui l'ont rejoint au village, en Italie, sont-ils comme lui rentrés après un accident ?

Je comprendrai plus tard — le mot est trop grand : pressentir convient mieux — que tout s'est passé comme si Dario, pas plus que ses copains et ses voisins, n'avait eu d'autre moyen que l'accident de rompre avec l'émigration, de casser le cycle des départs saisonniers, d'essayer enfin de s'arrimer à un monde connu, de se fixer une vie habitable. Pari dément. On peut y perdre son corps, et Dario l'a perdu : bénin en soi, l'accident a provoqué, précipité la ruine, comme un arbre à qui l'on casserait une branche et qui perdrait sa force, et se viderait de sa sève, et se fendrait de haut en bas, et finirait rongé. Pari dément. La vie

après ne compense ni n'efface la vie avant, elle la prolonge dans un autre cadre. La solitude reste.

Cela ne veut pas dire que Dario était fou. "Pourquoi le muret a lâché ? C'est parce que les ouvriers ne travaillent pas avec la tête !", m'a-t-il dit avec véhémence. Et le camarade qui a décoffré trop tôt, ou retiré une cote, n'était pas fou non plus. Personne n'est assez dingue, sur un chantier, pour créer consciemment le risque. N'insinuons pas davantage que Dario est tombé exprès, qu'il s'est en quelque sorte jeté à terre d'une hauteur d'un étage, avec calcul des risques et amortissement de la chute sur l'épaule. Tous les ouvriers, tous les contremaîtres, tous les médecins savent et disent qu'on connaît sur les chantiers et dans les ateliers des blessures volontaires, au moins au stade ultime du geste : le coup de marteau qu'on s'applique à la base du pouce "pour se mettre à l'assurance", qui fait raisonnablement mal et tient en échec l'examen du radiologue. Rien à voir avec cette chute du 29 novembre 1971, parfaitement involontaire et nécessairement attendue.

"Ce sont, déclarent les patrons, les risques du chantier." Mais que signifient donc leur tacite acceptation, le silence qu'on observe sur eux, et ces formules consacrées qui peuplent les rapports d'accident notifiés à la CNA ? On

écrit : "S'est encoulé sur un sol obscur", on ne dit pas pourquoi l'éclairage manquait. On écrit : "Plateau posé en porte-à-faux", on ne cherche pas qui l'a posé ainsi. Cela serait vain. Cela serait, surtout, contraire à la règle tacitement convenue.

A quoi sert le silence ? A continuer, parce qu'on doit le faire, et à conserver quelque part, obscurément enfouie, l'espérance d'arrêter, parce qu'on n'en peut plus. Le saisonnier ne tombe pas parce qu'il veut rentrer d'exil, mais c'est bien ce qu'il dit en tombant — du moins n'y a-t-il pas, pour nous, d'autre lecture possible. Le saisonnier ne prépare pas les conditions de l'accident pour qu'un autre, ou lui-même, y joue à un contre cent les chances de son retour, mais c'est bien ce qu'il admet en tombant sans rien dire. "Non, je n'ai pas cherché à savoir pourquoi. J'ai dit que j'ai glissé. Les ouvriers ne travaillent pas avec ça", répète Dario en se frappant la tête. On ne sait pas au juste comment il lit son accident. C'est son affaire : il doit vivre avec, lui donner un sens. Nous savons, nous, que nous devons le lire ainsi, parce que nous devons donner un sens à tout ce qui l'a précédé, préparé et suivi. C'est, en effet, pour beaucoup, notre affaire.

Et si tout cela tient, fait sens, demeure cohérent, alors il faut, passant devant la fouille où creusent les saisonniers, et devant le bâti-

ment où ils coulent une dalle, regarder le ballet des casques jaunes et des bottes de caoutchouc comme cette "Danse macabre" qu'affectionnaient les vieux graveurs; la mort s'apprêtant à fixer son choix s'appuie, concentrée, sur un marteau-piqueur en guise de faux. Drôle de danse.

Mais où est le chorégraphe ?

Le tunnel

J'ai oublié de demander aux patrons de Meier & Cie où les avait conduits leur tournée italienne, s'ils étaient passés par le village de Dario. J'aurais aimé savoir à quoi il ressemblait en 1962 : la saignée de l'émigration, puis les retours massifs, on devrait voir de près le village les ressentir. Vu de loin, tout est familier. Ce paysage ocre et vert de collines étroites, on a le sentiment de le connaître depuis toujours. Il forme l'arrière-plan de combien de Madones et de Nativités ? Raphaël est né ici.

Le village descend le long d'une crête. De haut en bas, on se rencontre à l'église, au bar, à la *casa* catholique et à celle des communistes. Tout le monde, bien sûr, va partout. L'église est rose, lourde au dehors, chargée au dedans. Le local des catholiques (de l'ACLI en fait : un mouvement de travailleurs actif aussi bien dans l'émigration italienne qu'à l'intérieur du pays) se résume à une pièce nue, avec un bout de comptoir en planches, deux tables et des chaises empilées contre le mur. Même

décor chez les communistes, dans deux pièces plus vastes, avec un billard où on lance violemment des boules bleues, rouges et blanches, à la main. On fait une station, on joue aux cartes longuement (liturgie de la *scopa*, où les bras s'entrecroisent par-dessus la table comme à l'opéra dans la scène du serment des conjurés : mais c'est pour que les partenaires se montrent les cartes en réserve), on boit à l'occasion un verre de rouge acide. Le bar est un vrai bar : comptoir et vitrine à pâtisserie, machine à café, rangées de bouteilles, nickel et plastique, mais on n'y consomme ni davantage ni plus souvent.

Je parle des vieux, de ceux qui sont rentrés au pays pour toujours. Présentations, salutations : c'est toute l'industrie genevoise de la construction qui défile. Voici Aldo, le frère de Dario : "J'étais cinq ans à Vernier, pour Maulini." Voici Dante Ceccarini : "J'étais chez Piasio", et Attilio Duchi : "Moi, chez Piasio, puis chez Spinedi". Et leurs frères, leurs cousins, leurs voisins... De chez Zschokke, Murer ou Induni ? Ils ont des histoires semblables et des angoisses pareilles lorsqu'une pension est en jeu. Ils ont autour de soixante ans, des mains énormes, une longue fatigue dans la démarche et sur le visage, des souvenirs de baraque et des enveloppes remplies de formulaires d'assurance invalidité. Ils parlent de la

Suisse avec un mélange de fierté et de dégoût, d'amertume et de nostalgie. Ils l'ont connue de haut en bas.

Dante, né en 1912 à Urbino, en Suisse de 1957 à 1974, a travaillé d'abord à Grimentz, dans le val d'Anniviers, à la construction d'une étable, puis à Sierre, et quinze ans à Genève. "Mais en 1972, le 14 mars, donc tout juste une semaine après être revenu en Suisse, j'ai été fauché par une voiture. Neuf mois d'hôpital, trois clous dans la jambe (il relève son pantalon, montre les cicatrices), et je suis resté deux ans encore, en attendant que les choses se règlent pour la pension." Attilio a lui aussi abordé la Suisse par la montagne : "Deux saisons, en 1954 et 1955, pour un barrage dans les Grisons. L'enfer ! Et en plus il faisait froid. Je me suis tiré aussi vite que possible (bras d'honneur) et puis j'ai passé vingt ans à Genève. Je suis rentré lorsque celle de mes deux filles qui était restée ici, en Italie, m'a dit : Papa, rentre avant d'être mort, sinon tu peux rester là-bas ! Alors voilà, j'attends la retraite suisse, dans trois ans. Pour le moment, j'ai l'*anticipazione*, une sorte de pré-retraite italienne."

Des vieux ? Mais le père de Dante a travaillé au percement du tunnel du Simplon, et le deuxième enfant de son petit-cousin Martino vient de naître à Genève. Ce qui s'est passé

entre la Suisse et ce petit village dans les collines près d'Urbino, à mi-hauteur de la botte italienne, dans le pli derrière le genou, il faut le mesurer sur quatre générations.

La première est au cimetière. Elle a creusé le tunnel par où les suivantes ont passé. Beaucoup d'hommes d'Urbino ont travaillé au Simplon, m'a-t-on expliqué, peut-être parce que la mine était familière aux gens de la région; un hameau voisin s'appelle significativement Miniera, on n'a cessé que peu avant la guerre d'y extraire le soufre.

La deuxième génération est de retour au pays : Dante, Attilio, Dario et les autres. Ceux-là ont eu vingt ans à l'orée de la guerre. Ils ont quitté l'Italie dévastée pour connaître, barrage après puits de mine, grand ensemble après autoroute, l'Europe de la reconstruction puis de la prospérité. Ils ont fait au seuil de leur vieillesse, complètement usés, un retour de vaincus — l'Europe de la crise n'avait plus besoin d'eux. C'est la génération des déportés. Quand elle arrivait à l'âge d'homme, Mussolini avait couvert le pays d'édifices vaniteux, au fronton desquels on proclame les vertus du peuple italien, "*popolo di eroi, di santi, di navigatori...*", "peuple immortel qui trouve toujours un printemps pour ses espérances, pour sa passion, pour sa grandeur". En fait de grands espaces, pour cette génération, le

peuple des mineurs, des maçons, des terrassiers a été servi.

La troisième génération hésite à l'entrée nord du tunnel. Martino Ceccarini, cousin de Dante, est né en 1946 : "Je suis parti en 63 pour Bülach, dans le canton de Zurich, près de la frontière allemande. C'était mortellement triste. Je songeais à rentrer en Italie avec mon frère Enzo quand ses copains m'ont dit de venir à Genève, qu'il y avait du travail et que la ville était assez agréable. J'y suis venu, j'y suis toujours, mais je ne sais trop que faire maintenant. J'ai passé dix-sept ans de ma vie en Italie, puis dix-sept ans en Suisse. Où est vraiment ma place ? Si c'est en Italie, n'est-il pas trop tard pour rentrer, maintenant que l'ainé a commencé l'école ? J'ai ma maison là-bas. Encore heureux qu'on l'ait fait construire il y a quelques années, maintenant le terrain est trop cher, on ne pourrait plus. Mais j'ai aussi mes habitudes ici. Alors ? Sur les neuf familles du village encore à Genève, deux rentrent définitivement cet été. J'hésite."

David Ceccarini, fils de Martino, est né le 6 juin 1979 à la maternité de l'Hôpital cantonal de Genève. La quatrième génération franchira-t-elle le tunnel, vers le sud, pour d'autres raisons que les vacances au village d'origine ?

C'est un village, ainsi, dont la réalité n'est pas géographiquement limitée à son territoire,

un village dont la vie pour bonne part, depuis des dizaines d'années, s'est déroulée ailleurs, un village un peu fantôme. Tout y évoque l'absence, le départ, allusivement ou avec brutalité. Au cimetière, une inscription : "Augusto Rocco Gennarini — N. 14.8.53 — M. 24.3.76 — a Losanna" condense les dix-neuf lignes que la *Feuille d'Avis de Lausanne/24 Heures* offrait à ses lecteurs dans l'édition du 25 mars 1976 : "La station d'épuration de Saint-Prex est en voie de construction, au lieu-dit En Coulet. Un ponton flottant ainsi qu'une grue sur un autre ponton permettent les travaux destinés à la conduite d'écoulement. Hier, peu avant 17 heures, le bras de la grue se brisa et atteignit un manoeuvre âgé de vingt-trois ans, M. Augusto Gennarini, de nationalité italienne. Le malheureux fut grièvement blessé. On devait le transporter d'urgence à l'hôpital de Morges, où il décéda en dépit des soins dont il fut entouré, une heure après son admission. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de cette rupture aux conséquences tragiques."

(Le cimetière paraît étrange et familier. Les morts n'y sont pas ensevelis dans la terre, à la ligne, comme chez nous, mais dans des casiers superposés, disposés en blocs s'étageant pour compenser la déclivité du terrain. En scellant le casier, on applique la stèle au nom

du défunt. Ces rangées de casiers au nom des gens, cela évoque, mais oui ! le fichier de l'émigration au service de l'*anagrafe*, le contrôle de l'habitant, de la municipalité d'Urbino. Il me semblait bien avoir lu ces noms quelque part.)

Ce village un peu fantôme a sa réalité, bien sûr, mais si ténue ! On connaît Urbino, sa cathédrale, son palais ducal, sa forteresse, son monument à Raphaël : 7500 habitants juchés sur un piton de pierres ocre traversé de venelles pentues, au centre d'un territoire communal grand comme le canton de Genève. Autour, une campagne parsemée de 44 villages et hameaux. Celui de Dario s'appelle Pieve di Cagna. "C'est une localité de quelle importance ?", avais-je demandé à l'agence genevoise de l'ENIT, l'office italien du tourisme. "D'aucune importance", avait répondu l'employé. De fait, il faut dépouiller les rapports des aménagistes d'Urbino pour individualiser Pieve dans l'arrière-pays communal, pour voir le village lentement grossir — par afflux de paysans quittant leurs fermes isolées et de citadins venant se mettre au vert — malgré la saignée continue de l'émigration. Et pour situer Pieve dans le courant des migrations, pour relier le village à tous les endroits où s'est exilée une partie de sa vie, il faut recenser les noms au cimetière et dans les registres

communaux, entendre les vieux entre deux parties de *scopa*, suivre des yeux le facteur annonçant les mandats de l'assurance invalidité.

On atteint ce village un peu fantôme en franchissant le barrage que forme, le long du littoral adriatique, à une cinquantaine de kilomètres à l'est, la ligne de chemin de fer Bologne—Pesaro—Ancône. Mais pourquoi franchir le barrage ? Autour de Pesaro, où il faut descendre du train, tout n'est que plages et stations : Rimini, Cattolica, Gabicce Mare, Fano... Ce bord de mer est une vitrine, un décor que viennent peupler chaque été les touristes par centaines de milliers. Dario et les siens vivent de l'autre côté du décor. Mais pas moyen, décidément, de les oublier. La femme de chambre que vous croisiez, il y a six ans, ou sept, ou huit, dans le couloir de l'hôtel à Rimini, c'était Elvira la femme de Dario. Par quoi l'on voit que si les Suisses importent des saisonniers pour les exploiter du printemps à l'hiver, ils s'exportent l'été pour exploiter leurs femmes sur place.

DEUXIEME PARTIE

“NOTRE ETAT SOCIAL FONDE SUR LE DROIT”

L'attente

Dario ne sait pas encore, le 5 décembre 1972, lorsqu'il adresse une demande de prestations à l'assurance invalidité (AI), que la lutte à l'aveuglette contre la CNA va bientôt prendre fin. Dario sait seulement qu'il se dégingue, qu'il va entrer dans trois jours à l'hôpital pour faire curer des hernies, qu'il a toujours du mal à respirer, qu'il n'arrivera plus à reprendre le travail. Sa demande à l'AI, c'est le jet de l'éponge par le boxeur qui abandonne. Dario ignore qu'on fait payer l'abandon, sur ce ring-là, aussi cher que la poursuite du combat. Les règles du jeu sont tordues.

Avec la sinueuse, la menaçante, l'imprévisible CNA, elles n'étaient pas faciles à comprendre, mais la décision tombe un an tout juste après l'accident. Avec l'AI, Dario entame une lutte de cinq ans. Il en retirera 320 francs de rente mensuelle, et le sentiment d'avoir été volé. Cinq ans de lutte ? Mais s'il pouvait se

battre, au moins, en connaissance de cause ! S'il pouvait se battre activement ! Ces années de lutte seront des années d'attente et de désespoir, des années à devenir fou. De temps à autre, un coup le frappe.

On peut reconstituer la suite des événements, de façon exacte quant aux faits et fausse quant à leur perception par Dario, pour en écrire le résumé suivant. Ayant reçu la demande de prestations d'invalidité formulée par Dario, l'instance compétente de l'AI la refuse. Dario recourt, puis quitte la Suisse. Lorsque son recours est accepté, un autre organisme de l'AI reprend tout le dossier, constate le bien-fondé de la demande et décide le versement d'une rente. On voit bien que ce résumé est doublement caricatural, parce qu'il efface d'un coup de gomme les méandres de la procédure et sa complexité, ses ramifications suisses et italiennes; parce qu'il évacue, surtout, le poids du temps qui passe et de l'angoisse qui monte, du désespoir et de l'amertume, et les éclairs de révolte qui zèbrent ces années noires. On voit aussi, d'après les papiers en sa possession, que Dario n'a pas pu suivre le fil des décisions concernant sa demande à l'AI, le cheminement de ce dossier numéroté 716.18 377 qui le représentait en Suisse; qu'il devait mettre un sens, à tout prix, sur chaque papier reçu et chaque moment vécu, mais que tout faisait énigme et que l'ensemble restait incohérent. Alors,

plutôt que raconter l'histoire, dans ses tours et détours, de cette demande à l'AI, il faut essayer de voir comment l'AI prit forme ou pouvait prendre forme aux yeux du saisonnier; quelle image d'elle-même, et de l'Etat, elle proposait ainsi; quel miroir, finalement, elle tendait au migrant.

* * *

C'est une hydre, un monstre à têtes multiples, un animal proliférant. Côté suisse, Dario peut identifier successivement la Caisse de compensation (66.2) du bâtiment, des travaux publics et de la gypserie-peinture du canton de Genève, à laquelle il a cotisé de 1959 à 1972; puis la Commission cantonale genevoise de l'assurance invalidité, qui adresse à l'hôpital et au patron des questionnaires "afin que nous puissions nous déterminer sur le droit de l'assuré à des prestations de notre assurance"; puis la Commission cantonale de recours en matière d'AVS/AI, vers laquelle il faut se tourner lorsque la précédente se fout de vous; puis la Caisse suisse de compensation à Genève, à qui le dossier est transmis lorsque le requérant est rentré chez lui, "à l'étranger". Côté italien, Dario rencontre l'Institut national de prévoyance sociale, l'INPS, mais c'est un monde : il y a le siège d'Ancône qui a traité avec la Caisse suisse de compensation pour établir le décompte des périodes d'assurance

en Suisse, il y a le siège central de Rome qui a reçu directement de Berne les arrérages, il y a le siège de Pesaro qui doit verser cette somme à Dario. Quand j'étais gosse, une comptine me faisait chanter, en saisissant chaque doigt de la main droite l'un après l'autre, l'histoire de la souris poursuivie par les chats : celui-ci qui l'a vue, celui-ci qui l'a tuée, celui-ci qui l'a rôti, celui-ci qui l'a mangée...

Lui est seul. Alors il se tourne de tous les côtés, au hasard des rencontres et des espoirs, au gré des besoins, incohérent par force. Il s'adresse au *patronato*, au service social, des ACLI à Genève, puis au syndicat chrétien du bâtiment de ce canton; il s'adresse à moi; il s'adresse au *patronato* INCA d'Urbino, proche du syndicat communiste CGIL. Et pourquoi se tiendrait-il dans la continuité, alors que rien dans sa lutte n'est continu et ne peut l'être ? J'écris : "Dario peut identifier successivement" la caisse truc et la commission machin, c'est évidemment faux, ce n'est vrai qu'aujourd'hui. La Caisse suisse de compensation, par exemple, se manifeste bien avant qu'il quitte la Suisse, bien avant que le dossier Pierfelici lui soit transmis. Tiens, une tête nouvelle ! Et l'hydre n'est pas seulement proliférante, elle entortille ses cous, elle est agitée de mouvements aberrants. Le 12 juillet 1974, la Caisse suisse de compensation écrit à Dario : "L'INPS nous a transmis votre demande de rente suisse d'invalidité, renvoyez-nous le questionnaire ci-

joint, daté et signé, le plus vite possible, mais dans les 60 jours au plus tard.” Il y a vingt mois déjà que Dario adressait directement sa demande à l’AI. Alors quoi ? Retour à la case de départ, comme au jeu de l’oie ? Ou simple erreur, comme en juillet de l’année précédente, où Dario avait reçu la même circulaire ?

Il serait presque reconnaissant à l’AI de ses erreurs, de ses aberrations. Elles témoignent, après tout, que l’AI existe, et que lui par conséquent, objet d’une décision à venir, existe aussi, un peu. Cette lettre du 12 juillet 1974, c’est l’unique manifestation de l’autorité dont dépend la vie de Dario ; entre le 27 juin 1974, où la Caisse suisse de compensation reçoit le dossier, et le 5 mai 1977, où elle verse la première rente mensuelle, il n’y a rien, que cette circulaire envoyée peut-être par erreur, peut-être à juste raison, mais Dario n’en sait rien et n’en peut rien savoir. Il attend. Il a l’habitude d’attendre. Sa demande de prestations AI date du 5 décembre 1972, le refus lui sera signifié le 3 juillet 1973 seulement. Il s’est inquiété. Il s’est rendu au *patronato* ACLI, on lui a dit : “C’est vrai, ça traîne, ce n’est pas normal, vous ne pouvez rester comme ça, nous allons les relancer”. Le *patronato* écrit le 15 mai à la Commission AI du canton de Genève : “Nous référant à la demande d’invalidité de M. Pierfelici, nous vous prions de bien vouloir nous informer si une décision sera prise prochainement”. La

Commission AI décide ce même 15 mai de refuser la demande; elle ne le notifiera que le 3 juillet à Dario, et n'enverra que le 17 juillet, c'est-à-dire après deux mois, un accusé de réception à la demande d'information du *patronato* : "Nous nous permettons de vous signaler qu'une décision est parvenue à l'assuré cité en marge en date du 3 juillet 1973. Pour plus de renseignements, nous vous prions de bien vouloir contacter Monsieur D. Pierfelici."

Qu'un saisonnier se vide de sa force, de son espoir; que chaque jour qui passe enlève du sens à la vie qu'il mène et rend vaine à ses yeux la vie qu'il a menée; que tous les jours, de sa fenêtre, voyant la gare, il se demande à quoi rime son obstinée présence dans un endroit où il ne peut pas vivre, ne pouvant travailler, et s'il peut partir sans rien savoir de la décision de l'AI; que chaque jour soit une souffrance dans sa tête aussi bien que dans son corps — de tout cela, l'AI s'en fout, l'AI ne répond pas. Le saisonnier couché n'existe pas, son dossier existe à sa place. Parle-t-on à quelqu'un qui n'existe pas ? La CNA, au moins, grondait et menaçait. L'AI se tait.

Voici qu'elle parle, et Dario reste hébété. Il a demandé des prestations le 5 décembre 1972, voici comment il apprend, le 3 juillet 1973, qu'elles sont refusées : "La Commission AI, après examen du dossier, a constaté :

1. Que de nationalité italienne, vous ne rem-

plissez pas les conditions d'assurance de l'article 8 de la convention italo-suisse relative à la sécurité sociale du 14 décembre 1962,

2. Que résidant en Suisse sous le statut de saisonnier, vous ne pouvez bénéficier des mesures de réadaptation,

3. Que néanmoins, une réadaptation étant du domaine du possible et de l'exigible malgré votre handicap, le droit à une rente ne saurait être envisagé, car la Commission se trouve dans l'impossibilité de fixer un degré d'invalidité conformément à l'article 28, 2^e alinéa, LAI,

4. Que l'impossibilité d'entreprendre une réadaptation pour des motifs de conditions d'assurance ou de retour en Italie ne justifie pas la fixation arbitraire d'un taux d'invalidité. Par conséquent, nous rendons la décision suivante : Votre demande de prestations AI est rejetée."

Saluds.

Le principe de l'AI, c'est la primauté de la réadaptation sur la rente. Ce pays productiviste, moins ému par l'invalidité que par l'inactivité, s'est dit qu'il valait mieux financer la remise au travail des handicapés que leur servir des pensions. Il a exclu les saisonniers de ce principe : pour eux, pas de réadaptation. Mais pas de rente non plus, dit-on à Dario, puisque médicalement vous êtes réadaptable :

et tant que vous l'êtes, on ne saurait fixer, sauf "arbitrairement" (ce mot, ici !) le degré d'invalidité sur lequel baser une rente. On interdit à Dario la réadaptation, ce qui ne laisse ouverte que la possibilité d'une rente; mais en même temps on exige de lui cette réadaptation s'il veut bénéficier d'une rente. On veut qu'il se réadapte à ses frais — alors qu'il a cotisé comme tout le monde à l'AI — ou qu'il renonce à toute prestation. On cherche à se défaire de lui sans frais, maintenant qu'il ne peut plus travailler, donc cotiser.

Quand, six ans plus tard, Madame Sciandra, du *patronato* ACLI à Genève, verra cette décision de la Commission AI, elle portera les yeux tout de suite sur la date : "C'est une des dernières décisions de ce type. Ils faisaient cela systématiquement, vous savez. Et chaque fois que nous pouvions agir à temps, nous faisons recours, et la décision était cassée. La Commission a continué quand même : souvent les saisonniers laissent passer le délai de recours, ils rentrent chez eux et abandonnent. Pierfelici, c'est un des derniers à s'être vu refuser des prestations de cette manière. Heureusement qu'il a recouru. A cette époque, il n'était plus chez nous. Il y a une note dans son dossier : transmis aux syndicats chrétiens."

Saluds. Ils ont privé combien de saisonniers avec ce coup tordu, de prestations auxquelles ils avaient droit, et pour lesquelles ils avaient cotisé ?

“La fixation arbitraire d’un taux d’invalidité”, dit suavement la Commission. Dario recourt, joint un certificat médical attestant son incapacité de travail à 50 o/o dès le 14 mai 1973 : “Je dois vous signaler en outre que, faute d’une réadaptation professionnelle, l’obtention d’une rente peut seule me permettre de gagner un revenu suffisant, mon handicap m’empêchant de travailler à plein. J’ai accompli, depuis mon entrée en Suisse, treize saisons consécutives sans manquer un seul jour de travail pour cause de maladie. Maintenant que la santé me fait défaut, je ne comprends pas pourquoi la seule solution qui me resterait ouverte serait de retourner en Italie (où je ne trouverais sans doute pas de travail), ou bien de me contenter d’un revenu insuffisant pour vivre.” Le recours date du 27 juillet 1973. Dario, à bout, quitte la Suisse deux jours avant Noël. Le recours sera admis le 22 mars 1974 par la Commission cantonale de recours en matière d’AVS/AI; Dario n’en est prévenu qu’incidemment au début de l’été, en même temps que du transfert de son dossier à l’instance compétente pour traiter les cas “étrangers”. Et puis ce sont les trois ans de silence. Dario, en Italie, attend.

Il a attendu la décision en première instance. Il a attendu la décision sur le recours. Il a attendu le versement de la rente. Il a attendu, il attendait encore l’an dernier le

versement des arrérages. L'AI a décidé le 29 mars 1977 de lui verser une rente entière d'invalidité pour la période du 1er novembre 1972 au 30 avril 1973, puis une demi-rente à dater du 1er mai de cette année-là. Décision rétroactive, mais la Caisse suisse de compensation ne verse directement à Dario ses 320 francs mensuels que depuis mai 1977. Les arrérages sont versés de Berne au siège central de l'INPS le même mois. Dario les attend toujours. Ils se montent à 16.179 francs. Dario écrit à la Caisse suisse de compensation, qui lui répond le 19 janvier 1978, en sept lignes administratives, que l'argent est à Rome et qu'il est prié de s'adresser directement à l'INPS pour le récupérer. Question à 16.179 francs : est-ce que les fonctionnaires de la Caisse suisse de compensation se tapent sur les cuisses en constatant qu'après huit mois les gens de l'INPS à Rome n'ont pas encore transmis la somme à son destinataire ? Question subsidiaire : les fonctionnaires italiens ont-ils plus de peine à justifier un retard de huit mois dans l'acheminement de l'argent que les fonctionnaires suisses à expliquer un délai de cinq mois pour rejeter en toute mauvaise foi une demande de prestations AI, puis un délai de huit mois pour admettre le recours, puis un délai de trois ans pour statuer normalement sur la demande ? Mais auprès de Dario, nulle instance de l'AI n'a pris la peine d'expliquer ces délais. Vous avez le sentiment d'avoir été

volé ? Adressez-vous à Rome. C'est la direction de l'INPS qui est compétente pour payer les arrérages.

Après tout, tant qu'un saisonnier invalide se demande pourquoi l'administration italienne garde dans un coffre 16.179 francs qu'elle doit lui verser, il ne se demande pas pourquoi l'administration suisse a dormi sur son dossier au point de créer 16.179 francs d'arrérages.

* * *

Je l'ai connu durant cette attente, dans des circonstances qu'il est temps de préciser. Nous nous trouvons, en mars 1973, voisins de plumard à l'Hôpital cantonal. C'est un homme trapu, noiraud de poil et sombre de visage : yeux très enfoncés, pommettes veinées de violet. Le nez busqué, la fine moustache, le sourire mince et comme tristement ironique mettent quelque chose d'aigu dans ce personnage ramassé, taciturne, massif. Il a mal, et se mine. J'apprends qu'il a treize saisons derrière lui, que sa femme et son fils sont en Italie, qu'il a fait une demande à l'AI. Mon italien est aussi rudimentaire que son français. Je fais venir un copain.

Il revient une demi-douzaine de fois, jusqu'en décembre, me voir à la maison. Il s'assied dans la cuisine, pose un paquet de biscuits : "Pour le petit", boit un verre de rouge, sort de sa poche le "livret pour étran-

gers", son permis de saisonnier dans lequel il a plié les papiers : certificats médicaux, formulaires d'assurance. Je ne sais pas très bien s'il veut montrer, simplement, tout cela, ou s'il interroge. Parfois, je mobilise un copain. Son recours, une simple lettre car le temps presse, le délai va échoir, sera fait ainsi. J'essaie de le chauffer, de l'encourager : "Ce n'est pas possible qu'ils refusent, tu y as droit, il ne faut pas lâcher !" Le copain renchérit. Dario revient : toujours rien. "Je crois que je vais rentrer, je n'ai plus d'argent, je ne peux plus travailler, que faire des bricoles..." Toujours rien.

Quand il est venu me dire adieu, en décembre, il a dû s'arrêter deux fois dans l'escalier qui monte à mon premier étage : plus de souffle. Il est parti comme au ralenti, voûté, mains dans les poches, col du veston relevé, un vieillard de 55 ans. Il abandonnait.

Je l'ai retrouvé six ans plus tard, après quelques recherches, ayant égaré son adresse. J'ai pris le train pour Pesaro sans savoir très bien si je craignais de le revoir ou, à mon arrivée, d'apprendre qu'il était mort depuis un an ou deux. J'avais besoin de comprendre son histoire, de connaître cette vie dont j'avais par moments, durant quelques mois, touché la surface; besoin de la confronter à ce que dix ans de journalisme en politique suisse avaient pu m'apprendre ou me cacher sur l'émigration; besoin de rechercher au ras des choses, dans la

vie d'un homme et d'un village peut-être, comment fonctionnent les instruments dont j'avais tout loisir, du balcon où prennent place les journalistes, d'observer la fabrication et la mise au point : lois, ordonnances, règlements — il fallait bien que tout ce papier ait quelque part, pour quelqu'un, une réalité de chair et d'os.

Je l'ai retrouvé au moment où je commençais à mesurer la dimension des problèmes de sécurité sociale dans l'ensemble des phénomènes et conflits liés à l'émigration. J'avais couru les ministères et les assistants sociaux, potassé les traités, creusé les rapports des administrations. J'abordais en somme l'univers du pensionné Pierfelici après avoir fait quelques pas dans l'univers où se joue le sort des Pierfelici, et je crois bien que j'en tremblais encore de rage et d'amertume. Les salauds ! J'y viens, Dario, je ne quitte pas ta vie en parlant d'eux, maintenant. Je vais essayer d'expliquer comment et pourquoi on a tenté de se débarrasser de toi, sans frais, après usage.

Le piège

Je commence l'histoire en 1962. Tu es en Suisse depuis quatre "saisons". Le gouvernement suisse et le gouvernement italien signent une Convention sur la sécurité sociale. Le Parlement suisse l'acceptera en faisant la gueule mais à une écrasante majorité. Sentiment général : on y perd, mais on n'a pas le choix. Voici pourquoi.

La Suisse est soumise à une forte pression internationale. Le Conseil de l'Europe, dont elle fait partie, pousse à harmoniser, sinon à unifier, les lois sur la sécurité sociale à travers le continent. Le Marché commun, dont elle ne fait pas partie mais avec lequel elle commence à songer à s'associer à petits pas, regroupe ses trois plus grands voisins, acheteurs de produits et fournisseurs de main-d'oeuvre; et le Marché commun se donne, en matière de sécurité sociale, des règles modernes dont la Suisse doit tenir compte parce que l'isolement, pour ce genre de choses, ne paie plus. Il devient même dangereux. Bien sûr, au Parlement suisse, et dans certains cercles politiques de

droite, on crie encore que la Suisse est un cas particulier, que nul pays en Europe n'occupe une si forte proportion de travailleurs étrangers, qu'il n'y a pas à "s'aligner". Mais tout le monde sent bien que la force des choses pousse à l'intégration, sur le plan européen, des systèmes de sécurité sociale en faveur des migrants, qu'on ne peut plus régler ces questions d'Etat à Etat, sans tenir compte du mouvement d'ensemble. Et le mouvement d'ensemble a pour but l'égalité de traitement de tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité. Les patrons suisses râlent, mais c'est comme ça.

De plus, la Suisse dépend cruellement de l'Italie pour son approvisionnement en main-d'oeuvre. Sans les travailleurs étrangers, clame-t-on au Parlement, notre industrie, notre artisanat, notre agriculture, notre hôtellerie ne peuvent plus fonctionner. On évoque les grands barrages, en voie d'achèvement. On cite ces entreprises, déjà nombreuses, qui emploient jusqu'à 70 o/o de personnel étranger. Et qui dit étranger dit d'abord italien : 450.000 travailleurs à passeport vert sont déjà là, qu'on ne remplacerait pas sans perte par d'autres immigrés, comme l'explique un député au racisme d'autant plus suave qu'il est inconscient : "On nous dit que si les Italiens ne viennent plus, d'autres travailleurs étrangers viendront. Je crois que c'est une illusion. Il reste bien la possibilité de faire venir encore

un peu de main-d'oeuvre espagnole, peut-être aussi du Proche-Orient ou des Balkans, mais elle ne pourra jamais remplacer la main-d'oeuvre italienne. Et puis on nous parle même des Jaunes et des Noirs. Messieurs, c'est là que se posera vraiment le problème de la productivité !" On a calculé dans les colonies, explique ce député qui déplorait déjà le remplacement progressif des Italiens du Nord par les Italiens du Sud, que le Noir produit cinq fois moins que le Blanc... Tu as compris, Dario ? On veut bien te reconnaître quelque droit à la sécurité sociale, parce que tu es un Nègre moins noir que les vrais Nègres et que tu rapportes plus. On reconnaît tes droits dans la mesure où ils sont conformes à l'intérêt de "l'économie suisse", et tu sais déjà que ce mot, dans la langue officielle d'ici, désigne les patrons.

Enfin, le gouvernement italien a choisi le bon moment pour insister. La Suisse vient de créer l'assurance invalidité et d'élargir, tout en la modernisant, l'assurance vieillesse et survivants. Cette AVS/AI notablement améliorée, difficile d'en tenir à l'écart des centaines de milliers de cotisants : ils sont étrangers, mais paient comme les Suisses. On dit en français qu'on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Les Suisses allemands disent : les cinq centimes et le petit pain. Une AVS/AI améliorée pour les seuls Suisses grâce aux cotisations des Suisses et des Italiens, ce n'est pas possible, déceamment. Tant pis !

Le Parlement approuve, parce qu'il n'a pas le choix. Le gouvernement lui donne encore trois assurances. *Primo*, la convention ne coûtera pas trop cher, ni en argent versé à l'étranger, ni en dépenses de fonctionnement en Suisse. Par exemple, elle ne permet pas d'exporter les prestations de réadaptation au travail : "Ainsi, dit le gouvernement, là où des complications particulières pourraient se produire, les prestations à l'étranger sont exclues." Dix ans plus tard, Dario, quand on te refusera la réadaptation parce que tu es saisonnier, donc domicilié à l'étranger, comprendras-tu qu'il est de ton devoir d'éviter à l'AI des "complications particulières" ? *Secundo*, la convention est une espèce de prototype, c'est sur son modèle que désormais seront conclues les conventions de sécurité sociale de la Suisse avec tous les Etats. Cela veut dire qu'il faut considérer globalement l'intérêt de la Suisse à fixer dans cette convention le principe de la réciprocité (mêmes droits pour les Suisses en Italie que pour les Italiens en Suisse) : car s'il y a trente fois plus d'Italiens en Suisse que de Suisses en Italie, il n'y a que trois fois plus d'étrangers en Suisse que de Suisses à l'étranger. La convention avec l'Italie se justifie donc autant par son "rayonnement" que par les circonstances propres aux deux Etats signataires. *Tertio*, le gouvernement suisse assure le Parlement qu'il ne ratifiera pas la convention de sécurité sociale

tant que l'Italie n'aura pas signé avec la Suisse un accord général "satisfaisant" sur l'immigration. Voilà le point clef. Il montre que le rapport des forces, en dernière analyse, est favorable à la Suisse : les concessions qu'elle accorde en matière de sécurité sociale s'inscrivent à l'intérieur d'un ensemble plus vaste; si elles améliorent le statut des Italiens en Suisse, elles trouvent leur limite dans la réglementation de l'entrée, du séjour et de la sortie des Italiens, de leur passage d'un statut à l'autre : saisonnier, annuel, établi. Cet accord général sur l'immigration sera signé en 1964.

Et c'est ainsi, Dario, qu'au début des années 60 se mettent en place les deux mâchoires du piège qui va te broyer au début des années 70 : convention sur la sécurité sociale, accord général sur l'immigration. Saisonnier devenu invalide, tu vas être coincé dans ces deux instruments. Tu vas subir les exclusions qu'ils formulent contre toi, et — dans la mesure où tu aurais dû profiter des droits qu'ils t'accordent — tu vas être victime de leur fonctionnement défectueux, quand ce ne sera pas de leur sabotage sournois. Au moment où le piège se met en place, tu n'en sais rien. Tu travailles chez Meier & Cie neuf mois par an, avec la rupture à Noël et la pause de la mi-août, qui correspond, cette année-là, à l'enterrement de ton père, au village. "Pierfelici Giovanni, N. 20.8.1882, M. 14.8.1962."

En quelques années, l'application de l'accord italo-suisse de sécurité sociale devient problématique — et c'est un euphémisme : lorsque ton dossier, Dario, y parviendra, la Caisse suisse de compensation, à Genève, qui règle les cas "étrangers", ressemble à un gigantesque foutoir. Les dossiers en souffrance y représentent un retard de trois à quatre ans.

"Plusieurs éléments ont joué, m'expliquera un ancien fonctionnaire de la Caisse. D'abord, il est vrai que nous nous sommes trouvés en crise de personnel, comme presque toutes les administrations publiques, dans ces années de haute conjoncture où les salaires et les conditions de travail offerts par le secteur privé décourageaient les gens d'être fonctionnaires. Ensuite, ni la Caisse suisse de compensation ni l'Office fédéral des assurances sociales n'avaient fait de prévisions sérieuses quant à l'évolution du volume de travail représenté par les cas italiens. Les travailleurs italiens venaient, cotisaient et repartaient, remplacés par d'autres travailleurs italiens, et les administrations de sécurité sociale se sont rendu compte trop tard que tous ces travailleurs, même s'ils restaient peu de temps en Suisse, y acquéraient des droits aux termes de la convention de 1962. Enfin, il est certain que l'Italie pesait moins lourd dans la balance que d'autres Etats européens : on en a profité d'autant plus facilement que la relative incurie de l'administration italienne, ma foi, ne nous

incitait guère à nous décarcasser”.

“Il faut dire qu’à l’époque, la Caisse suisse de compensation était organisée par sections *nationales* : une traitant les affaires italiennes, l’autre les allemandes, une troisième les espagnoles, etc. Or, à Genève, nous voyions bien que les retards, globalement, s’accumulaient, et que la part des dossiers italiens dans ces retards était la plus importante, jusqu’à 80 o/o. Mais nous n’étions pas absolument libres de nous organiser en conséquence. Nous dépendons, administrativement, des Finances. Nous avons affaire, indirectement, aux Assurances sociales, qui relèvent de l’Intérieur. Et au travers de ces administrations, nous recevions l’écho de plaintes et doléances transmises, par divers Etats, aux Affaires étrangères.

“Que voulez-vous ! Si l’Allemagne gronde parce que quelques centaines de “ses” dossiers d’invalidité traînent à Genève, on accordera plus de poids à une intervention allemande qu’à une intervention italienne, quand bien même celle-ci porterait sur dix fois plus de dossiers en souffrance. Et s’il faut rattraper le retard allemand en laissant s’aggraver le retard italien, on s’y résigne finalement, au mépris de la logique et de l’équité, parce qu’on ne peut pas éternellement résister aux pressions diffuses et tracasseries de toutes sortes qui viennent de Berne. On déplace quelques employés de la section “Italie” à la section “Allemagne”, et tant pis pour l’espèce

d'équilibre qu'on tentait de maintenir entre les divers pays avec lesquels nous prenions du retard. Pour six mois de retard, l'Allemagne gueule sérieusement. Si, par ailleurs, la Suisse négocie un important accord douanier avec le Marché commun, c'est évidemment l'Allemagne qu'elle doit ménager : son plus gros client. Et tant pis pour les Etats moins... imposants !

“Tout cela, finalement, fait comprendre deux choses. *Primo*, les administrations suisses de sécurité sociale ont pris conscience trop tard des proportions catastrophiques du retard dans lequel avaient sombré les dossiers italiens. Faute de prévisions sérieuses, on se débrouillait au coup par coup, dans les périodes les plus tendues, en embauchant du personnel supplémentaire; et quand, pour des raisons financières, au milieu des années 70, le Parlement a décrété l'interdiction d'augmenter l'effectif des fonctionnaires, on s'est trouvé coincé, et toute l'affaire a tourné au cauchemar. *Secundo*, s'il est vrai que les Italiens sont particulièrement nombreux en Suisse, et que la rotation des travailleurs immigrés crée à retardement des embouteillages dans les administrations de sécurité sociale, il est tout aussi vrai que le retard scandaleux des dossiers italiens a été accepté, sinon voulu, par les plus hautes autorités suisses, Conseil fédéral et chefs de département intéressés.”

Tu as reçu ta première rente AI, Dario, au printemps 1977; quatre ans et demi après l'avoir demandée. Veinard ! A fin 1977, d'après une note de l'Office fédéral des assurances sociales, il y avait encore en souffrance, à la Caisse suisse de compensation, 24.000 dossiers d'invalidité, provenant à 85 o/o de travailleurs italiens. "Si les circonstances sont favorables, écrivait sans rire le fonctionnaire Wolf en commentant ce chiffre, on estime aujourd'hui que la situation devrait être notablement améliorée dans trois à quatre ans." Ces 24.000 dossiers d'invalidité en souffrance, à compter les conjoints et les enfants à charge de ces travailleurs italiens devenus invalides et rentrés chez eux, ça représentait combien de personnes attendant de l'AI des moyens de subsistance ? 60.000 ? 75.000 ? 80.000 ? La population entière de l'agglomération de Fribourg ? Du canton du Jura ? La population de combien de villages semblables à Pieve di Cagna, près Urbino, de ces villages où le facteur dit chaque mois à Giuseppe, à Paolo, à Mauro : "Non, encore rien pour toi..." ?

Vraiment, Dario, tu es un veinard. Je cite encore le fonctionnaire Wolf : "Les Italiens fournissent, de loin, le plus important contingent de demandeurs de rentes. Le poids principal repose sur les (demandes de) rentes d'invalidité, dont la Caisse suisse de compensation doit — après de laborieux éclaircissements — rejeter 80 à 85 o/o". Vu ? Ne te

plains pas d'avoir reçu ta rente quatre ans et demi après l'avoir demandée, tu fais partie des rares bienheureux qui ont fini, quand même, par l'avoir. Tous ont cotisé, peu sont pensionnés : 15 à 20 o/o. L'assurance invalidité de la Suisse ressemble au paradis : moins il y a d'élus, plus ça doit être attractif.

A la seconde visite que je t'ai rendue à Pieve, je m'étais préparé à t'expliquer tout cela, et la suite. Je remontais de Rome, où les fonctionnaires suisses des assurances sociales avaient passé une semaine à enculer des mouches avec leurs collègues italiens, exercice diplomatique d'autant plus exaltant pour ces messieurs qu'il les préserve de tout contact avec la réalité concrète, avec la souffrance des gens.

Le thème de l'exercice est bien simple : en 1975, la Suisse a pris l'engagement d'améliorer l'accord de sécurité sociale avec l'Italie. Deux ans plus tard — l'année où tu recevais ta rente — la Suisse mettait les pieds contre le mur en invoquant, admirable mauvaise foi, le bordel administratif régnant à la Caisse de compensation de Genève, en invoquant donc ces retards monstrueux qu'elle avait, sciemment et par négligence, laissé se créer et s'accumuler. L'exercice consiste à donner l'impression au partenaire qu'on veut avancer à petits pas, alors qu'on entend bien piétiner, faute d'oser rêver à une vraie marche arrière : voilà pour les Suisses. Le jeu des Italiens est

de feindre de croire à la volonté suisse d'avancer, en se disant que si le partenaire piétine assez frénétiquement, il finira bien par mettre un pied devant l'autre. Tout cela, bien sûr, se déroule dans un imperturbable sérieux, celui qui se mettrait à rigoler flanquerait l'exercice par terre. Ainsi, les fonctionnaires suisses ne laissent pas monter l'ombre d'un sourire à leur visage lorsqu'ils reprochent aux Italiens... la lenteur avec laquelle ils font parvenir aux invalides les arrérages de pension que Berne envoie directement à Rome; et les Italiens, au lieu de pouffer devant pareille outrecuidance (après tout, s'il y a des arrérages, c'est parce que la Suisse n'arrive pas à traiter les demandes de rente dans un délai convenable !), les Italiens se déclarent avec componction "pleinement d'accord qu'il convient d'éliminer les retards constatés". Et l'on se renvoie l'ascenseur mutuellement, en chantant en chœur que rien ne serait plus utile qu'une bonne petite réunion d'experts, le plus tôt possible, pour parler de tout ça dans le détail, à tête reposée... A la fin de l'exercice, épuisés mais contents, ces braves gens diffusent un communiqué bien concret, du genre : "Les deux délégations sont parvenues à une entente sur la majorité des questions et sont convenues de présenter des recommandations à leurs Gouvernements respectifs". Dîner de fête et congratulations. Demain matin, avant de reprendre le train pour Berne, les Suisses

n'oublieront pas d'acheter chaussures et cravates dans les élégantes boutiques voisines de leur hôtel. Moi, je prends le train pour Urbino — où toi, pendant ce temps-là, comme tous les jours depuis ton retour, tu t'es demandé...

Tu t'es demandé pourquoi ta rente n'augmente pas — toujours 320 francs par mois — alors que ta santé se dégrade constamment. Défaut de mémoire ? Je n'avais pas souvenir que ton visage était si violacé, nous ne nous étions pas revus pendant six ans, c'est vrai, mais comme cela m'a frappé ! Non plus seulement les pommettes et les ailes du nez, mais le front presque entier, quand je t'ai retrouvé, proclamait que Dario Pierfelici était cardiaque. Tu m'as expliqué les séjours à l'hôpital d'Urbino, montré les petites pilules de toutes les couleurs, les ordonnances récentes. Nous nous sommes promenés dans le village, il m'a semblé que tu n'avais jamais marché si lentement. Elvira, véhémement, me prenait à témoin de cette dégradation. Je ne suis pas médecin. Tu demandais simplement pourquoi la pension ne changeait pas, puisque tu devenais toujours plus invalide.

Vous devez être, en Italie, quelques dizaines de milliers à vous le demander. C'est que la Suisse n'indemnise pas l'invalidité du corps, en réalité, mais celle du porte-monnaie. Elle ne base pas ses rentes sur le manque à vivre, mais le manque à gagner, et l'incapacité de gain", notion technique, est chose subtile. Le

migrant, lui, qui vit l'invalidité dans sa chair, tente en vain de déchiffrer ce qu'il croit être un code d'Hammourabi : tant pour un oeil perdu, et tant pour une jambe, un barème de rentes calqué sur celui des blessures, et qui accompagnerait, en l'indemnisant toujours plus fort, juste compensation, la mise hors service progressive de tout le corps. Le migrant pense la rente d'invalidité comme celle de l'ancien combattant; le pays à qui j'ai donné mon travail et pour qui j'ai perdu ma santé me doit la rente, d'abord, sans discussion ni tergiversations : n'ai-je pas fait mon devoir ? Il me la doit, ensuite, en fonction de ce que j'ai perdu pour lui et du dommage que j'ai subi, non pas en fonction inverse de ce que je peux encore gagner.

* * *

J'écris cela, Dario, de façon décousue, un peu par désespoir, un peu par découragement, en m'adressant à toi pour garder l'illusion que tu peux intégrer cela dans ta vie, faire le point de ta situation dans l'assurance invalidité, rétrospectivement du moins, pour toutes ces années d'obscurité, d'attente et de silence. Pour garder l'illusion qu'une information partagée aide à vivre une souffrance. Pour garder l'illusion qu'il vaut la peine de chercher à savoir comment fonctionne cet univers bureaucratique, de poursuivre à leurs bureaux de

Berne, à leur hôtel de Rome, ces fonctionnaires pointilleux qui jouent à négocier ce qu'ils ne savent pas être la vie des gens. Pour garder l'illusion qu'un jour, au détour d'une phrase impeccablement abstraite dans un procès-verbal de négociation, j'entreverrai, comme en filigrane, ton visage, et celui de Dante, d'Attilio, et que la miette de savoir ainsi ramassée, peut-être, sera de quelque utilité... Illusion !

J'ai sur ma table, au moment où je t'écris, un classeur bourré de documents sur les rapports italo-suisses en matière d'assurance invalidité. Et tout le temps que j'ai passé à y chercher ta trace, je l'ai sans doute perdu. J'ai compris deux ou trois choses intéressantes sur la machinerie sociale des Etats, sur les rapports de force qui les opposent entre eux et les unissent face à ce peuple migrant qui n'appartient ni tout à fait à l'un ni tout à fait à l'autre, sur le mélange incertain de malentendus et de mauvaise foi où se tortille leur dialogue. J'ai trouvé, çà et là, des chiffres qui cachent des mondes : 5 o/o des recours déposés par les étrangers en matière d'AI, par exemple, sont liquidés "à la satisfaction partielle ou totale du recourant", ce qui donne à rêver sur la vie de 95 o/o des recourants autant que sur la manière dont les recours sont traités. Mais en ce qui te concerne, Dario, que puis-je dire qui te soit utile, qui te permette de faire le lien entre ta vie et cette planète lointaine où fonctionnaires et diplomates

jouent de toi dans l'abstrait ?

Je peux dire que tu as couru la triple malchance d'être invalide, saisonnier et Italien. Tu ne pouvais pas, en tant que saisonnier, bénéficier des prestations que l'AI prévoit pour une réadaptation au travail : l'accord conclu entre les deux pays ne le permettait pas. Cet accord permettait en revanche de t'accorder une rente, mais on a d'abord tenté de te la refuser. Quand on a bien voulu voir qu'elle t'était due, l'accord ne fonctionnait pas : le mécanisme était tombé en panne, trop fortement sollicité d'une part, délibérément saboté de l'autre. Quand le mécanisme s'est remis en marche côté suisse, il était grippé côté italien. Toi, au milieu, tu ne pouvais qu'attendre. Et nulle explication sur les causes de cette attente, de ces années perdues, ne fera jamais comprendre à personne comment tu as vécu ce temps-là; ne pourra jamais se tisser dans la trame de ta vie, y prendre corps, y prendre place.

Et moi, qui ai tenté de comprendre le pourquoi et le comment de ces années d'attente, qui ai cherché à tracer quelques pistes sur cette zone blanche de la carte où j'inscris, par bribes, ce que je peux connaître de ta vie faute de la partager mieux, je te dédie ce constat d'échec, parce qu'il me faut garder l'illusion qu'un jour, à force de mettre en rapport des lambeaux d'expérience vécue par les hommes et des morceaux de savoir

soutiré aux Etats, on arrivera bien à renforcer les chances des premiers contre le cynisme des seconds. Tu vois, Dario : c'est toi qui m'es utile.

Les caniches

Elles disent toutes la même chose, les femmes de saisonnier : “Je suis allée rejoindre mon mari en Suisse après quelques années, mais ç’a été difficile, il ne voulait pas...” L’homme vit l’émigration comme une solution provisoire, transitoire, du moins fait-il tout ce qu’il peut pour s’en persuader. Il lui suffirait de jeter les yeux autour de lui : sur chaque maison du village il pourrait mettre le nom d’un ami qui l’a quittée “provisoirement”, pour deux ou trois saisons, pas davantage, et qu’on ne voit toujours, après quinze ans, revenir que pour les vacances. L’homme vient de se marier, ou d’avoir un enfant, ou de trouver un bout de terrain pour construire : il n’ira donc en Suisse que le temps nécessaire à économiser ce qu’il faut pour... De toute manière, il n’a pas le choix : sur place, pas de travail.

Et d’année en année, l’homme se rejoue la comédie de l’émigration “provisoire”, l’homme et la femme se rejouent la tragédie de la pause hivernale, en trois actes. Le premier est joyeux,

c'est Noël, le saisonnier est de retour. Embrassades, bombances, récits. On vit dans le présent, on proclame la trêve. Le deuxième acte, qui s'étire durant tout le mois de janvier, est tendu. L'homme bricole dans la maison, tourne en rond, la conversation tombe inévitablement sur le prochain départ : "Tu ne vas pas repartir encore", "Juste une saison, pas plus, de toute manière on ne s'en tire pas autrement". L'homme discute avec ses copains au bar, au local des ACLI ou à celui du PC, les copains sont aussi en instance de départ. Sans doute évoquent-ils ensemble des figures de contremaîtres et des impressions de baraque, sans doute sont-ils partagés entre la morne angoisse de remonter "là-haut" (travail dur, climat froid, cafard noir, hostilité mesquine dans le tram ou à la Migros) et l'impatience de se voir loin d'ici (semi-activité trompeuse, pâle soleil, tension familiale et vague suspicion sentie chez ceux qui ne partent jamais); je ne sais pas, au vrai, ce qu'ils se disent. Ils en parlent peu. Et que se disent leurs femmes, à la boucherie ? Elles n'en parlent guère plus. Au troisième acte, la femme prépare le panier que l'homme emportera dans le train. "Je l'ai fait souvent..." Charcuterie, pain, fromage, fruits, du vin rouge, et puis un gros morceau de saucisse de porc précipitamment achetée avant le départ du bus, "pour faire cuire en arrivant", Elvira m'a préparé un panier tout semblable pour le voyage d'Urbino à Genève. Elvira !

D'imaginer vos gestes, emballant le casse-croûte, combien de fois en treize ans ?, pour ce même trajet, ma foi, j'en eus la gorge nouée jusqu'à l'entrée en gare de Milan. Après, la faim l'emporta. Mais chaque fois que j'emprunte la ligne du Simplon, j'entends encore ce contrôleur expliquer :

— Il n'y a pas de wagon-restaurant sur cette ligne, Monsieur, "ils" voyagent tous avec leur pique-nique.

Et chaque fois, Elvira, c'est vous que je revois, préparant le panier.

Elles disent toutes qu'après quelques années, à force d'insistance, elles arrachent au mari la permission de partir avec lui. Il s'est longuement défendu. "Moi, je ne voulais pas, m'a simplement lâché Dario. Pas bon. La femme doit rester avec le petit." Elvira n'est pas plus loquace : "J'ai fini par pouvoir aller avec lui. C'a été dur de l'obtenir, mais je le voulais." Nous en parlions un soir, au chaud, Elvira tricotait, Dario regardait vaguement le poisson rouge; ils n'ont pas échangé plus de vingt mots avec moi là-dessus, ils ont échangé entre eux quelques regards où devaient se condenser tant de souvenirs douloureux que je croyais voir, entre eux, comme une cicatrice. Prenant le café chez Enzo, chez Attilio, chez Dante, j'ai vu se répéter la scène avec fidélité, l'ambiance étant parfois plus douce, plus nostalgique, plus légère, qu'importe. Elles disent toutes, avec une extrêmement pudique écono-

mie de mots, qu'elles ont compris bien avant l'homme que l'émigration n'était pas provisoire, mais qu'elle allait durer; que l'homme se leurrait, et qu'elles choisissaient, vie déchirée pour vie déchirée, de partir avec lui.

En Suisse, elles font toutes la même chose. Elles nettoient, au sommet ou au bas de l'échelle sociale, et parfois aux deux bouts : à l'extérieur, puis chez elles. "J'ai travaillé chez un homme très, très sympathique, raconte la femme d'Enzo, il était ambassadeur de Finlande, il habitait Lausanne." "Je travaillais à l'Armée du Salut, raconte la femme d'Attilio, je faisais le ménage des baraques de saisonniers. J'avais 59 lits à faire. Il y avait cinq femmes comme moi." Elles finissent toutes par lâcher : la législation suisse interdit aux saisonniers le "regroupement familial", c'est le terme consacré, et la femme rentre après quelques années attendre son mari en s'occupant du gosse, ou des gosses, dont a pris soin jusqu'alors la grand-mère, ou la femme d'un voisin. L'homme revient à Noël, et tout recommence comme avant : répit de la fête, tension de l'attente, arrachement du départ. Autant faire semblant de croire avec lui, désormais, que l'émigration est provisoire, et compter les années à l'échelle de la maison qui se construit : celle-ci a payé le toit, celle-là paiera la cuisine, encore une pour la salle de bains...

Sur la vie de Dario à Genève, que dire ? Sa vie se confondait avec son travail chez Meier & Cie, et chez le père du Dr C. où, durant le week-end, il faisait le jardin : "J'avais trouvé ça par un copain qui avait travaillé dans le coin, et c'est ainsi que j'ai connu le docteur qui m'a soigné et fait le certificat, pour l'invalidité, après l'accident..." Sur ses loisirs genevois, Dario ne s'étend pas non plus : et qu'aurait-il à dire ? Il aimait à regarder jouer aux cartes, entrant parfois lui-même dans une partie de *scopa*; et puis il regardait jouer aux boules, dans le jardin des Cropettes, sur l'emplacement à côté de l'école, qui le dimanche à l'heure de l'apéro rassemble les plus fins pointeurs italiens du quartier des Grottes, où il n'en manque pas.

Les souvenirs d'Alfredo, le fils de Dario, qui vécut à Genève quelque temps, ne sont pas très consistants non plus : "Quand nous étions à la Jonction, j'allais à la pêche avec un vieux. Je me rappelle aussi avoir promené les chiens de la patronne de ma mère, à Champel. Je me rappelle surtout être resté des années tout seul à Pieve. Je vivais chez Dante. Dante est un type formidable, mais pour un gosse, c'est dur de vivre des années loin de ses parents."

La mémoire d'Elvira, de ces années genevoises, a surtout retenu la gratte impitoyable, l'obsession des économies : "Jamais sortir ! Dépenser le moins possible ! Tout pour la

maison ! On ne pensait qu'à ça, on ne travaillait que pour ça." Elvira travaillait dans le quartier chic de Champel, comme femme de ménage et bonne à tout faire chez une vieille dame à particule, qui employait en outre une dame de compagnie. J'ai sous les yeux, certifiée exacte par le mandataire de Madame de la M., une attestation fiscale concernant "Pierfelici Elvira, employée de maison, 40 avenue Krieg, Genève, confession : catholique romaine, femme de : Dario, 1 enfant". Elvira gagnait 750 francs par mois en espèces, plus 210 francs en nature (la chambre), et c'est sur le total de 960 francs que l'administration prélevait à la source, appliquant un taux de 7,05 o/o, le montant de Fr. 67,70 d'impôt mensuel. "J'allais chercher mon salaire chez le mandataire de la patronne, dans un beau bureau. Il me donnait toujours l'impression qu'il me faisait un immense cadeau." Au souvenir d'Elvira, la patronne, certes pas méchante, était légèrement gâteuse. Elle avait deux caniches.

Les caniches de Madame de la M. tiennent un grand rôle dans la mémoire d'Elvira. Ils s'appelaient Manon et Guégué (je transcris phonétiquement cet affectueux prénom, tel qu'Elvira le prononce). C'étaient de vrais caniches de Champel — non pas qu'il existe une race de ce nom, mais le standing du quartier et le niveau social de ses habitants sont évidemment perceptibles chez les chiens.

Brossés, lustrés, douillettement protégés de la pluie et du froid par de petits manteaux, diététiquement nourris, Manon et Guégué avaient tout pour faire honneur à leur maîtresse. Un seul point noir : Guégué était paralysé. Madame de la M. avait bon coeur. Elle avait donc fourni à son pauvre caniche une voiture dans laquelle on l'emmenait promener, posé sur des coussins, entouré de jouets. C'est Elvira qui baladait le caniche dans sa poussette. Elle en rougit encore. "C'était ridicule ! Les commerçants du quartier rigolaient à mon passage ! Vous vous rendez compte !"

Elvira n'a-t-elle retenu que le grotesque de la situation, pour s'éviter d'en revivre également tout l'odieux ? Voilà une femme qui - devra choisir de déchirer sa famille — laisser Alfredo à Pieve — pour ne pas déchirer son couple et laisser Dario seul à Genève. Voilà une femme glorieusement payée 682,30 francs par mois pour qu'une vieille excentrique pleine d'argent puisse garder à sa main, toute la journée, une dame de compagnie, histoire de lutter contre l'ennui sans doute. Voilà une femme à qui son statut saisonnier interdit de vivre normalement avec les siens, de tisser dans la durée, dans la sécurité du séjour, du travail et du logement, ce réseau affectif où s'épanouit un gosse. Et cette femme qui se défonce au boulot à mille kilomètres de chez elle pour tenter de rassembler, tant que faire

se peut, les morceaux de sa famille, on la fait, dérision ! promener dans un landau un caniche paré comme un poupon de bourgeois.

.....

(On ne sait pas ce qui se passe, alors, dans la tête d'Elvira. Elle a son visage de bois, yeux durs, lèvres serrées — signes voisins de l'explosion chez cette femme bouillonnante d'énergie, qui n'a pas sa langue dans sa poche et manifeste à l'ordinaire une torrentielle cordialité. Elle fonce, poings serrés sur la barre du landau, dans les allées du parc Bertrand où des gosses habillés et coiffés comme des mannequins tâchent de jouer sans se salir, entre des rentiers qui ont plié le "Journal de Genève" sous leur bras. Elle fait ses courses à toute vitesse, obligeant d'un seul regard la crémillère à réprimer le sourire que suscite la poussette au caniche garée sur le trottoir, devant la vitrine. Elle croise, en rentrant, un livreur qui en oublie de remonter dans sa camionnette et suit des yeux, hilare, ce curieux équipage. Alors elle craque, empoigne le caniche et le jette sous les roues du bus 33 qui aborde le plateau de Champel.

Je rêve souvent à ce petit scénario, n'osant pas trop imaginer la suite, prévisible pourtant.

La grande scène du IV chez Madame de la M., avec insultes, reproches ("Vous n'avez donc pas de coeur ! Qui n'aime pas les bêtes n'aime pas les gens ! Moi qui vous traitais

comme une parente !”) et renvoi honteux, comme dans les mélos. L’explication le soir, à Dario de retour du chantier, plus taciturne et ramassé que jamais; la bonde qui lâche, Elvira vidant d’un seul coup vingt années d’amertume et de gratte dans la séparation (“On était à peine marié, tu partais faire le mineur en Belgique...”). Les commentaires des voisins, pendant ce temps, devant la soupe : “Elle avait quand même un air bizarre”, et puis : “Avec les Italiens, tu peux jamais savoir, c’est versatile et violent”. La suite encore, dans les bureaux du Contrôle de l’habitant : plus de travail, plus de permis de séjour, comment arranger ça ? “Et pourquoi n’êtes-vous plus chez Madame de la M. ?” Encore heureux si la patronne n’a pas écrit son indignation au Contrôle de l’habitant, si elle n’a pas déposé plainte chez le juge pour mauvais traitement envers les animaux, encore heureux qu’elle ne réclame pas une indemnité, encore heureux... Allez ! Soyons optimiste. Elvira parvient à éviter l’expulsion, et même le renvoi (pratiquement, cela revient au même, l’administration aime les nuances dans la formulation du mépris), Elvira fait sa valise de son propre mouvement. Madame de la M. raconte pour la trentième fois l’histoire, autour d’une tasse de thé. “Oh ! Mais il faut absolument que j’en parle à Richard !” s’écrie l’amie dont le mari est psychiatre, “je suis sûre que votre Italienne le passionnerait.”)

.....

Sur la vie de Dario et des siens à Genève, sur la mince part de cette vie qui échappait au travail, je sais peu de choses. Ils n'en parlent guère, et je n'ose en demander davantage. Crainte d'entrer plus avant dans cette sphère familiale si réduite, déjà, par la "condition immigrée", cette sphère soumise à tant de contrôles, déjà, de menaces, de tracasseries par la législation et la bureaucratie helvétiques ? Et quand il y aurait un coin d'ombre, au coeur de ces vies qu'on étale et retourne constamment dans la lumière des bureaux, comme un douanier fait du contenu de la valise ouverte; quand il y aurait un peu de secret, un peu d'inatteignable dans l'histoire transparente de ces hommes-pour-le-travail n'ayant droit d'exister qu'à travers le patron; quand il y aurait quelque chose qu'on ne pourrait pas leur prendre pour en faire une ligne dans un dossier... A quoi bon le savoir, si l'on ne peut le partager ? Restons à feuilleter notre livre d'images.

Voici Dario et sa femme à Pieve, le samedi matin. Alfredo et Marisa viennent pour le week-end, avec ce gaillard d'Alberto, qui va sur sa première année. Le délire s'empare des grands-parents. Ce Dario noir et violet s'illumine d'un seul coup, gazouille et bêtifie d'une voix suraiguë, n'en finit pas de hisser le bébé à bouts de bras, de frotter ses petites mains à sa moustache, de faire des bruits de baiser. Pour Elvira, même jeu, sous une pluie de cris d'ad-

miration. Un bébé si parfait, j'en ai déjà vu un ? Ils en pètent de fierté. Alberto couché, ses parents sortis, on regarde les photos. Il y en a peu, mais toutes représentent "les enfants" (Alfredo, sa femme, le petit), Elvira et Dario n'y figurent qu'accidentellement, et comme pour mettre les enfants en valeur. La santé prospère et déjà corpulente d'Alfredo, son élégance pastel, son assurance, bénéficient par contraste de l'air usé de son père, de ses vêtements sombres et déformés, de sa gaucherie. Dario seul, Elvira seule n'existent même pas en photo; Elvira et Dario ne se montrent que vivant pour la famille, comme si l'étalage des signes de la réussite affective et sociale à la seconde génération légitimait, après coup, le déchirement de la vie familiale tout au long des années d'émigration. Comme s'il permettait d'oublier ce déchirement, de l'effacer ainsi qu'un mauvais rêve. Il m'a paru qu'Elvira et Dario, grands-parents, plongeaient dans la comédie familiale avec une théâtralité très italienne, sans doute, mais comme exacerbée par les années durant lesquelles, parents, ils n'avaient pu se la jouer en temps réel, et dans le vrai décor.

J'ai vu Elvira promener Alberto contre son coeur, autour de la maison, comme un ostensor. Je n'ai pas vu Elvira promener le caniche dans la poussette à Champel, en baissant la tête de rage et d'humiliation. Je ne sais pas comment elle vit avec cette

seconde image, comment elle porte en elle le culte de la famille et sa négation dérisoire, le mythe de la Mamma et la réalité vécue. Peut-être faut-il célébrer le culte de la Famille d'autant plus solennellement qu'on n'a pas pu vivre bien sa famille, et vénérer le bébé d'autant plus fort qu'on n'a pas pu garder près de soi le garçon.

Le stigmaté

Couloir de l'Hôpital cantonal de Genève, lumière nette, odeur médicale. Un copain des ACLI m'a rejoint auprès de Dario, pour parler d'une demande de rente d'invalidité. Sursaut : "Vous êtes en Suisse depuis treize ans, et encore saisonnier !" Exhortation : "Il faut immédiatement réclamer le statut d'annuel, vous avez même droit à l'établissement. Comme saisonnier, votre situation face à l'AI est très fragile, il faut d'abord vous mettre dans un statut plus ferme, d'ailleurs vous y avez droit, et depuis longtemps." Etc. Dario ne bougera pas. Et pourquoi n'a-t-il pas demandé encore la transformation de son permis saisonnier en permis annuel ? Il répond d'un seul mot, avec un haussement d'épaules fataliste et agacé tout à la fois : "*Stagionale...*"

C'est, après tout, l'élément-clef de son identité en Suisse. Il en a honte mais le revendique sombrement, il sait que ce permis saisonnier ampute sa vie et le ronge comme un cancer mais il s'y accroche avec fermeté. "*Stagionale...*", Dario fait chanter sourdement le mot

avec deux harmoniques, l'une d'amertume et l'autre d'orgueil. L'humiliation d'être une victime et la fierté d'y trouver un statut résonnent ensemble, et Dario les accorde avec un sûr instinct de conservation : si le corps se dégingle, au moins qu'aucune faille n'écartèle la conscience de ce que l'on est. Ainsi les mineurs de charbon, dans le Nord, avec qui Dario a creusé au lendemain de la guerre, ont-ils retourné contre ceux de la surface, à la manière d'un défi, leur surnom de "gueules noires", méprisant à l'origine. Ainsi leurs ancêtres, combattant l'Espagnol, ont-ils relevé comme un drapeau, dans un mouvement d'orgueil, le sobriquet de "gueux" dont il les affublait. Ce qui vous stigmatise, comme disent les sociologues, il faut bien vivre avec. Plus c'est dépréciatif, plus haut il faut le hisser, plus fort il faut y tenir. "Saisonnier", dans le langage familial de chez nous, c'est un peu le superlatif de "rital" ou de "magutt". Je ne sais pas comment Dario colorie le mot. Le statut qu'il désigne, je vois qu'il se l'est chevillé à la conscience en payant le prix fort. Saisonnier il était venu, saisonnier il resterait, saisonnier il repartirait.

* * *

La question de savoir s'il était un vrai ou un faux saisonnier ne se pose ainsi que sur le plan juridique. Un vrai saisonnier, aux termes de la législation en vigueur à l'époque, c'est un tra-

vailleux occupé dans une branche dite saisonnière (ici, le bâtiment), et qui ne demeure en Suisse pas plus de neuf mois par an, et qui n'accumule ainsi pas plus de cinq saisons consécutives : au-delà, le saisonnier reçoit un permis de séjour à l'année, on dit qu'il est "transformé" en annuel; et après dix ans consécutifs sous ce dernier statut (pour les saisonniers transformés, on impute le temps passé avant la transformation), un Italien obtient le statut d'étranger établi. Un simple coup d'oeil au dossier montre que Dario était l'archétype du faux saisonnier. Par la durée de ses saisons, d'abord : le relevé de ses périodes d'assurance à l'AVS/AI, donc de ses périodes de travail en Suisse, établi le 25 avril 1973 par la Caisse suisse de compensation, donne pour 1959 une saison de huit mois, puis des saisons de neuf mois jusqu'en 1962; on passe à dix mois l'année suivante, puis à onze jusqu'en 1965, puis à douze jusqu'en 1968, et l'on reste à onze mois dès le tournant de ces années 1970 où les autorités suisses, traumatisées par le succès que rencontre le politicien xénophobe Schwarzenbach, s'efforcent de montrer, sur le papier au moins, qu'elles respectent au mieux leur propre légalité. Neuf saisons sur treize allant au-delà de la limite saisonnière, le cas est clair. On objectera que les administrations de sécurité sociale ne comptent pas le temps de séjour réel du saisonnier, mais se basent sur son gain annuel, qu'elles divisent par le gain

mensuel moyen donné par des tabelles pour chaque profession; en sorte qu'une saison "AVS/AI" de douze mois peut signifier une saison normale de neuf mois, mais avec beaucoup d'heures supplémentaires. Eh bien, vérifions sur les fiches du Contrôle de l'habitant : entrée le 11 février 1964, sortie le 30 novembre; entrée le 29 janvier 1965, sortie le 18 décembre, l'autorisation n'étant valable que jusqu'au 30 novembre, et ainsi de suite. Dario arrive le 31 janvier, le 5 février, le 3 février, et rentre pour Noël. Faux saisonnier, Dario l'est encore, d'évidence, par le nombre consécutif des saisons. En 1964, la Suisse et l'Italie signent cet "accord général satisfaisant sur l'immigration" qui accorde la transformation en annuel après cinq saisons consécutives de neuf mois : Dario, à ce moment-là, a déjà dépassé le compte. Quant à la nature réellement saisonnière du travail dans le bâtiment, la longueur même des saisons effectuées par Dario chez Meier & Cie fait éclater son caractère fictif.

Mais existentiellement, Dario est un vrai saisonnier. Celui qui ne veut pas demander sa transformation, parce que la précarité même de son statut juridique atteste le caractère "provisoire" dont il s'obstine à revêtir son exil, et du même coup légitime la dureté de ses conditions de vie. Le boulot est dur, sale, peu payé ? Le pays déprimant, la ville impénétrable, les hommes froids et durs ? "*Stagionale...*", il

faut bien y passer; “*stagionale...*”, ça ne va pas durer. Il faut trouver l'espoir au fond même de la résignation. Si le saisonnier reste saisonnier, au mépris de ses droits, au risque de sa vie, c'est parce qu'il a le sentiment qu'une démarche vers un statut plus solide en Suisse amenuiserait les chances de son retour chez lui. S'il ne veut pas se sentir plus sûr ici, c'est pour continuer à croire que sa place est ailleurs, qu'il a dans un village, en Italie, un point d'ancrage, une maison, des racines, et qu'il va bientôt retrouver tout cela. Ainsi ne faut-il pas interpréter comme une attitude passive son indifférence envers la transformation : toute sa volonté, toute son endurance, au contraire, sont tendues vers le retour; prudemment, parce que laisser trop vite ou trop souvent monter à la conscience l'espoir de ce retour vous plonge dans le cafard; silencieusement, parce qu'une vie solitaire et réduite au travail n'a que faire de mots qui viendraient la troubler. Le saisonnier croit peut-être, obscurément, que le destin retardera son retour s'il ose manifester quelque désir d'améliorer sa vie d'exil, qu'il ne doit pas défier le destin en cherchant à consolider sa position en Suisse. Il croit peut-être que l'émigration est un purgatoire, et qu'on ne saurait sans blasphémer la concevoir comme durable. Il ne le dit pas, bien sûr; il dit n'importe quoi, il fait usage de tout pour se convaincre. Combien de saisonniers m'ont-ils affirmé qu'ils renonçaient à demander la transformation, “parce qu'un

annuel paye davantage d'impôts" ? C'est faux, bien sûr. On peut même soutenir que le contraire est vrai. Tous m'ont dit, à Pieve, qu'ils étaient restés saisonniers "parce qu'ils voulaient rentrer en Italie".

C'est pour cela, je crois, qu'ils craignent par-dessus tout de laisser leur femme venir avec eux. "Il faut que la femme reste à la maison, avec le petit", cela signifie que l'émigration n'est pas, ne peut pas être la vraie vie, et qu'il faut maintenir à tout prix celle-ci au village, même vacillante et tourmentée, comme un feu qu'on entretient. Ainsi chargent-ils la famille de tout l'espoir, de tout le sens dont un homme a besoin, et vivent-ils année après année l'absurdité et la désillusion, accrochés à un rêve trop fort, jusqu'à ce qu'une voiture les fauchant sur le chemin de l'usine, ou une chute dans un chantier, leur dise brutalement que tout était truqué, et qu'ils ont tout perdu. "*Stagionale...*" ? Piégé.

L'émigration comme exil "provisoire", que l'on pourra rompre au moment choisi, c'est une fiction. Fictive aussi, la définition juridique du saisonnier. Le saisonnier doit tenir cependant cette définition pour vraie, sous peine de voir la fiction de l'exil "provisoire" voler en éclats. Le saisonnier est un migrant piégé entre deux illusions. Pour vivre, il a besoin de se mentir à soi-même, et pour croire à son propre mensonge il a besoin de croire au mensonge qu'on lui fait.

Régisseurs distants de cette comédie cruelle, les Etats mentent, bien sûr, autant que les acteurs qu'ils manipulent. Dario eût-il demandé sa transformation qu'il avait fort peu de chances de l'obtenir. Il y avait certes droit, sans aucune contestation possible. Mais en cette matière, la Suisse n'a cessé de marcher sur sa parole pour marcher sur les droits des migrants, de se mentir à elle-même pour enfermer dans le mensonge des dizaines de milliers de faux saisonniers. Je t'ai parlé, Dario, de cet accord de 1962 sur la sécurité sociale dont la ratification par la Suisse était subordonnée à la signature d'un "accord général satisfaisant" sur l'immigration italienne en Suisse. J'ai rappelé, tout à l'heure, les conditions prévues par ce dernier accord pour la transformation des saisonniers en annuels. Voici pourquoi cette transformation a été refusée à des dizaines de milliers de travailleurs italiens, voici comment l'application de l'accord a été sabotée par les autorités suisses dès l'entrée en vigueur de celui-ci.

L'accord de 1964 comporte, sur le point de la transformation, une clause dérogatoire. L'accord dit : transformation sur demande après 45 mois de travail saisonnier en cinq années consécutives. Mais l'accord dit aussi : "Sont réservées les prescriptions suisses qui restreignent l'emploi de main-d'oeuvre étrangère pour des raisons impérieuses d'intérêt national". Ces prescription restrictives sur

l'emploi des migrants vont pleuvoir dès 1964, et prendre une forme vraiment élaborée dès 1970. La première date évoque ces années où la Suisse tentait de freiner par toutes sortes d'expédients sa surexpansion économique, et où les syndicats suisses protestaient véhémentement contre l'invasion des ouvriers étrangers qui freinait la hausse des salaires et diluait leur pouvoir de négociation face au patronat. La seconde date évoque la première votation sur une initiative xénophobe, celle qui traumatisa la Suisse (46 o/o des citoyens l'approuvèrent) sous le nom d'initiative Schwarzenbach. Ainsi les "raisons impérieuses d'intérêt national" au nom desquelles la Suisse, jusqu'au milieu des années 70, refusa d'appliquer normalement les règles convenues pour la transformation des saisonniers, ces "raisons impérieuses d'intérêt national" désignent-elles, au fond, l'intégration du facteur xénophobe dans la politique suisse d'immigration. Plus la xénophobie s'institutionnalisait, d'initiative en initiative, plus s'institutionnalisait le déni du droit des migrants.

La Suisse joua de la clause dérogatoire tant qu'elle put, malgré les protestations du gouvernement italien. Le Conseil fédéral disait : "Nous nous sommes engagés à stabiliser le nombre des étrangers établis et annuels à un certain plafond, nous sommes liés par cette promesse faite au peuple suisse, et c'était notre bon droit que de la faire. Nous ne pouvons

pas mettre en danger la réalisation de cette promesse en transformant tous les saisonniers qui le demandent. L'usage de la clause dérogatoire est donc légitime." Le gouvernement italien répondait : "Libre à vous de stabiliser votre effectif immigré, nous ne vous contestons pas le droit de faire cela, mais celui d'enfermer une partie des immigrés dans un statut discriminatoire sans garantie réelle de pouvoir en sortir." Notes, mémorandums, réunions, portes claquées et scènes de ménage publiques, accommodages de couloirs, contacts informels — toute la gamme du jeu diplomatique fut mise à contribution de 1970 à 1972. La Suisse, imperturbable, n'accordait les transformations qu'au compte-gouttes, tout en infligeant le statut de saisonnier à n'importe quel travailleur, au mépris des critères de durée de la saison et de nature du travail pourtant rappelés dans l'accord et ses annexes. Car la Suisse ne comptabilisait alors pas les saisonniers dans l'effectif "stable" qu'elle se proposait d'atteindre, ils ne chargeraient pas la statistique, leur nombre laissait indifférent l'électorat xénophobe. On arriva donc à compter jusqu'à 200.000 saisonniers.

En 1972, la Suisse pourtant s'engagea à ne plus faire usage de la clause dérogatoire, à transformer tous les saisonniers qui y avaient droit, à raccourcir même progressivement le délai de transformation.

Elle signait à Rome cet engagement envers

l'Italie le 22 juin. C'est qu'elle était sur le point de signer, à Bruxelles, un accord de libre-échange avec le Marché commun, et qu'il importait d'éviter les turbulences. Non qu'il y eût un risque vraiment sérieux de veto italien au rapprochement de la Suisse et des Communautés européennes, mais la Suisse améliorait sa position de négociation à Bruxelles en s'allégeant du "boulet" italien. On signa donc à Rome, puis à Bruxelles, alleluia ! L'encre était à peine sèche que la Suisse violait l'engagement pris à Rome, dans l'esprit plus encore que dans la lettre.

Le 23 octobre 1972, la Police fédérale des étrangers fait tenir aux autorités cantonales une circulaire No 24/72 décrétant : "Pour les saisonniers du bâtiment qui viennent pour la première fois en Suisse ou qui y retournent après avoir interrompu leur activité saisonnière en 1972, l'entrée en Suisse ne pourra se faire avant le 1er avril 1973". Et plus bas : "La sortie de Suisse devra avoir lieu, au plus tard, le dernier samedi avant Noël". Autrement dit, les nouveaux saisonniers du bâtiment ne pourraient plus passer en Suisse que huit mois et trois semaines par an au maximum, ne pourraient jamais atteindre cette barre des neuf mois qui, plusieurs fois touchée consécutivement, déclenchait la transformation en annuel. Les nouveaux saisonniers resteraient à jamais saisonniers. Le coup était tellement tordu qu'il commença par intriguer. La main

sur le coeur, le Conseil fédéral mentit de plus belle, en privé comme en public. Je revois Kurt Furgler, ministre de la justice et de la police, dégoulinant de bonne foi démocrate-chrétienne, la main sur le coeur, m'affirmant dans les couloirs d'une assemblée tenue par son parti, en Valais, qu'on ne saurait imaginer que la Suisse, que son gouvernement, ait pu penser même un instant à priver de pauvres diables de saisonniers, pour une malheureuse semaine, de leurs chances de transformation ! Je revois son collègue Ernst Brugger, responsable de l'économie, moralisant comme un pasteur, dans une conférence de presse : non, la règle d'entrée au 1er avril (le coup des huit mois et trois semaines pour appeler les choses par leur nom) ne heurtait ni la lettre ni l'esprit des accords passés avec les Italiens, lesquels au demeurant en étaient bien conscients... Tu parles ! Dès le mois de décembre 1972, Rome bombardait Berne de notes et mémos pas piqués des vers. Vous prétendez assainir, disaient les Italiens, le problème des saisonniers fictifs, de ceux qui ont droit à la transformation et végètent toujours dans ce foutu statut, de ceux qui restent en Suisse plus de neuf mois par an ; et vous créez aussitôt une importante catégorie de nouveaux saisonniers fictifs, puisque privés de toute perspective de transformation quel que soit le nombre de leurs saisons consécutives, et de surcroît employés dans un secteur — le bâtiment — dont vous

reconnaissez vous-même, gouvernement suisse, que dans les faits il n'est plus saisonnier. Rien n'y fit. Le Conseil fédéral avait trouvé un moyen d'empêcher massivement la transformation des saisonniers, il s'y tenait.

Il donna même un vernis de légalité à ce coup tordu, l'été 1973, en insérant la règle du 1er avril dans sa traditionnelle ordonnance limitant le nombre des étrangers. On avait créé le système dans l'ombre, au moyen d'une simple circulaire, publiée nulle part, naturellement. On avait répondu avec des airs de duchesse à ceux, Italiens et Suisses, qui demandaient le simple respect des engagements pris. On agissait au grand jour, maintenant; les rapports de force le permettaient sur le plan international (l'obstacle européen était franchi sans casse, l'Italie restait isolée et faible), ils paraissaient le commander sur le plan intérieur (on discutait de la deuxième initiative xénophobe, il fallait à la fois rassurer les patrons affamés de main-d'oeuvre et calmer les syndicats échaudés, on jeta donc des saisonniers en pâture à tout le monde). Voilà. Deux ans plus tard, la règle du 1er avril fut retirée en douceur. La situation le permettait : la crise avait succédé au boom, les saisonniers étaient moins nombreux, les militants plus calmes — et déjà, dans le bâtiment, les patrons suisses, toujours inventifs, avaient trouvé un truc plus discret : engager les saisonniers sous contrat de trois mois. A ce moment-là, Dario, tu es

rentré chez toi depuis deux ans. J'ai voulu rappeler, simplement, pour le temps de ton séjour en Suisse, comment des saisonniers par dizaines de milliers se sont trouvés coincés dans leur statut, alors qu'ils avaient droit à un statut meilleur.

Il faudrait raconter l'ambiance de ce temps-là, le racisme qui prenait de moins en moins la peine de se cacher, dans la rue, au bistrot, au magasin, dans la cour de l'immeuble et le préau de l'école. Les luttes de palais, les guerres d'influence où s'affrontaient, pour étendre encore leurs pouvoirs respectifs en matière d'immigration, les grandes féodalités administratives (OFIAMT, Police des étrangers) et les ministres qui en étaient responsables : quel jeu ! D'autres acteurs surgissent à la lecture des notes et des procès-verbaux. Voici les négociateurs du commerce extérieur, qui écartent énergiquement de leur délicat jeu de quilles bruxellois ce chien ébouriffé dont nul à Berne, au vrai, ne sait plus que faire : le dossier "main-d'oeuvre italienne en Suisse". Voici les diplomates suisses en poste à Rome : analyses toujours lucides, souvent compréhensives, et totale impuissance. Le dossier ne leur appartient pas. Oui, quel jeu ! Toi, tes copains, vous en faites les frais. Vous bossez au chantier, vous entrez à l'hôpital, vous tournez d'un guichet d'assurance à l'autre. "*Stagionale...*"

Ministres et diplomates peuvent aller et venir, correspondre et conférer, s'engueuler et s'embrasser : tu sais, tu pressens bien qu'ils sont de mèche, au fond, comme le lutteur de foire et le "baron", son compère, qui feint de sortir du public pour l'affronter mais tous deux livrent en réalité un numéro de duettistes longuement rôdé. Tu sais, tu pressens bien que l'Italie dit très haut : "Limitez l'immigration mais donnez à tous les mêmes droits", et chuchote en aparté : "Prenez-en le maximum, ça fera moins de chômeurs chez nous". Tu sais, tu pressens bien que ce ministre clame : "La dignité humaine exige..." et murmure, pressant : "Faites quelque chose, si peu que ce soit, nos élections approchent et le Parti communiste gagne toujours plus de voix dans l'émigration".

Et tiens ! une petite histoire pour finir. C'est l'ambassadeur de Suisse nouvellement nommé à Rome qui va présenter ses lettres de créance chez le président de la République, Leone. "L'antilope", comme on l'appellera quelques années plus tard à propos des pots-de-vin Lockheed, "l'antilope" reçoit solennellement l'ambassadeur. Au lieu de se borner, comme veut la coutume, à de bienveillantes banalités protocolaires, Leone se lance dans un discours sur le coup du 1er avril : ça facilite lamentablement la propagande communiste, en plus c'est inhumain, etc. L'autre, gêné,

essaie de placer quelques explications qui ne convainquent personne. Alors le président de la République, passant aux choses sérieuses, entonne l'éloge de la station de Crans, son endroit préféré en Suisse. Il compte bien y retourner bientôt quelques jours, dans le palace en forme de tour qui défigure (ce n'est pas lui qui le dit !) tout le paysage pour le plaisir de quelques millionnaires. Ah, Crans ! C'est bien là, conclut Leone, qu'on peut constater l'utilité du personnel italien dans l'hôtellerie suisse.

La scène que je viens de décrire s'est passée le 7 février 1973, deux semaines tout juste après ton entrée en Suisse pour ta dernière saison, cinq semaines avant ta dernière admission à l'Hôpital cantonal de Genève. Tu ne sais rien de Crans ni des jeux diplomatiques, c'est sur une planète inaccessible que l'on négocie la transformation des saisonniers. Tu entames, sans aucune chance, la dernière ronde : la chambre, les guichets, l'hôpital. Tu t'enfonces, tu te ramasses, toujours plus trapu, toujours plus voûté, dans ton identité de saisonnier vaincu. C'est bien tout ce que tu pourras, au bout du compte, ramener en Italie. Plus de santé, pas de rente AI, mais le stigmate. "*Stagionale...*"

Faut-il vraiment ajouter qu'au sens moral et non sociologique du terme, si ton histoire et celle des tiens stigmatise quelqu'un, c'est bien "l'Etat social fondé sur le droit" dont se gargarisent nos ministres avec tant de conviction, et singulièrement quand ils vantent les mérites d'un nouvel accord touchant l'immigration ? Voilà qui te fait une belle jambe.



TROISIEME PARTIE

LE MIGRANT

La maison

“Le gaz ne vaut rien, il brûle tout”, a décrété Elvira, qui prépare les repas sur une petite cuisinière à bois, dans un angle de la cuisine. La cuisine d’Elvira est un grand carré clair, où les yeux clignent devant l’agressive propreté du carrelage, la brillance des placards de lamifié blanc. Elvira casse une botte de brindilles sur son genou, la pose sur la braise, souffle un bon coup, ajoute une bûche, dispose la casserole d’eau salée pour les pâtes, se baisse pour empoigner pelle et balayette, ramasse méticuleusement, au pied de la cuisinière, trois éclats de bois et une pincée de cendres, donne un coup de serpillère et se relève en soupirant : “Eh, ça donne du travail, une maison !” Après les nouilles fraîches, nous aurons du lapin aux olives, ce soir du porc au citron, demain un pigeon rôti. Pour les visites, Elvira donne un récital, et reporte, modeste, les compliments sur le feu de bois.

Elvira dispose aussi d'une cuisinière moderne, combinée gaz-électricité, de marque "Germal", avec four équipé de tous les gadgets et un tableau de bord impressionnant. Elvira dédaigne cet engin, qu'elle astique et fait reluire constamment, mais dont elle répugne à se servir : "Ca va tout juste pour faire vite bouillir l'eau. Je ne l'emploie jamais." Elvira dispose de placards bourrés de vaisselle et de linge de cuisine, qu'elle époussette et range avec fidélité, mais dont elle n'a, pour ainsi dire, jamais rien à sortir. L'ordinaire, avec Dario, s'avale vite et sans décor. La maison donne assez de travail, déjà.

Le rez-de-chaussée comprend encore la salle à manger, où nul ne met les pieds s'il n'y a pas de visite, et, passage obligé, un tout petit hall où l'on vit. Table basse, fauteuils, le canapé où se loge Elvira le soir pour tricoter, le chat Mimmo sur ses genoux; la télé, l'aquarium du poisson rouge, le porte-manteaux. Entre la cuisine habitée au quart et la salle à manger où l'on n'entre que le dimanche, Elvira et Dario ont élu cette fausse pièce pour y vivre, l'ont investie, chargée de tout ce qui permet de dire : "A la maison". "Je reste à la maison", dit Elvira quand Dario sort, le soir, faire un tour dans le village, et l'expression ne désigne pas la bâtisse entière mais ce petit hall envahi de meubles, entre la porte d'entrée et celle du fond qui donne sur l'escalier montant aux chambres, entre la porte de la cuisine, à gau-

che, et celle, à droite, de la salle à manger. Elvira, somme toute, a réduit la maison à ses dimensions habitables, comme elle a réduit la cuisine à son équipement praticable. Car ils vivent dans une maison trop grande, comme on le dirait de chaussures ou de vêtement. Pas faite à soi.

La maison de Dario, certes, n'a pas les proportions monumentales d'un palais. J'ai décrit le rez-de-chaussée, qui se prolonge sur l'arrière par une salle d'eau-toilettes, un couloir transversal où s'amorce l'escalier, un local de lessive et de rangement. A l'étage, les chambres et la salle de bains. C'est une maison banale, équipée et meublée, à quelques détails près, comme celle d'un buraliste postal dans le Gros-de-Vaud ou d'un contremaître dans les Montagnes neuchâteloises, et qui, à cause de cela précisément, dépayse. Ni riche ni pauvre, soigneusement finie, sans raideur mais sans fantaisie (balcon de fer forgé ! rocaille dans le jardin !), c'est la maison que l'on ferait construire en Suisse par n'importe quel architecte suisse dans n'importe quelle banlieue mise en lotissement. Une maison fermement clôturée, bien cloisonnée à l'intérieur, et réclamant un continuel travail d'astiquage. Je crois qu'Elvira, dans sa maison, passe chiffon en main plus de temps quotidien que chez Madame de la M. à Champel. Foulard sur la tête, elle court d'une pièce à l'autre et lance entre les portes, d'une voix plaintive et fière cependant : "Ouh !

Quel travail, la maison ! Quel travail !”

Ils ont vécu pour elle. Ils l’ont fait construire pièce par pièce, depuis la Suisse, en bossant comme des fous, en grattant comme des fourmis. Ils en ont rêvé peut-être tous les jours. Je crois qu’ils en sont fiers. Je crois aussi qu’ils y sont pris au piège. La maison qui occupait tous les rêves, dont la construction justifiait l’exil, le cafard, l’obsession d’économiser, la demi-vie, quoi ! La maison qui devait symboliser la réussite et donner la sécurité, attester l’enracinement et permettre de goûter enfin le bonheur chez soi, au milieu des gens qu’on connaît depuis toujours, dans la lumière familière des Marches, au milieu d’une campagne dont on ressent de l’intérieur les rythmes parce qu’on y est né... La maison qui devait les rendre à la vraie vie, voici qu’elle devient un lieu de confinement. Elle n’ouvre pas au village, elle en isole. Le migrant de retour demeure un migrant.

“Je ne sors jamais, déclare Elvira. Je ne vais pas au bistrot, ni chez les voisines. Je reste à la maison, avec Mimmo. Tranquille. D’ailleurs, encore maintenant, quand je fais les courses, j’entends raconter des choses, sur le retour de Dario, pourquoi il est rentré...”
“En bien, en mal...” tente de corriger Dario. Tout le village connaît la Suisse, tout le monde sait que la retraite y est plus tardive qu’en Italie, tout le monde sait aussi que Dario est rentré avant même l’âge de la retraite italienne.

Dario dit qu'il est invalide, suite à un accident. Mais si le facteur recevait la rente pour Dario, cela se saurait. Alors ? Il y a ceux qui, d'une mimique ou d'un soupir, laissent entendre qu'il s'est passé quelque chose. Il y a ceux qui, évaluant les achats du ménage ou l'état de la maison, insinuent qu'il est rentré avec plus d'argent, peut-être, qu'il ne veut bien le dire. Quand le migrant revient d'exil, si tout n'est pas absolument transparent dans sa vie, on le met subtilement en quarantaine.

Il a dû, souvent, forcer les portes pour partir, vaincre des résistances familiales ou conjugales, se débrouiller pour trouver un filon, se montrer fort, ou rusé, ou dévoué. "Et encore, commente Enzo Ceccarini, chez nous, ce n'est plus comme dans la Basse-Italie (traduisez : le Sud), ici le Parti communiste et le syndicat sont bien implantés, les gens sont instruits, on s'entraide et on se défend. Là-bas, il y a quelques années encore, on voyait le patron venir avec sa grosse auto acheter les gens, et ceux qui voulaient partir mais n'avaient pas la combine devaient offrir un poulet ou un lapin au syndic ou au chef des carabinieri, quand ce n'était pas au curé !" Le migrant a dû faire son trou pour sortir, il doit le refaire pour rentrer. "Et c'est dur, explique Attilio Duchi. Tu connais plus personne. Tu demandes chaque fois que tu croises quelqu'un : et celui-là, c'est le fils de qui ? Ceux que tu connaissais avant de partir, cer-

tains sont morts, d'autres ne sont pas rentrés. Tu retrouves plus tes habitudes, les endroits, le village a changé. Tu t'emmerdes, tu tournes sur place. Et on t'emmerde, en plus, parce qu'on croit que tu es revenu avec du fric plein les poches. Et surtout c'est une autre vie, un autre rythme, pour manger, pour dormir, pour sortir. Ce n'est plus comme la vie en Suisse, tu dois tout recommencer. Je comprends que les enfants nés en Suisse veulent plus rentrer. Oui, c'est dur, le retour. Et maintenant qu'il y a assez de travail ici pour les jeunes, ils comprennent plus qu'on ait dû partir."

Se refaire une vie sociale ? Si l'on n'en avait pas, ou guère, avant de partir, le pari devient impossible à tenir. On m'a décrit Dario, ça ne me surprenait pas, comme un homme solitaire et sombre. On a utilisé l'expression : *uomo senza cultura*, qui portait moins, m'a-t-il semblé, sur un défaut d'instruction que sur une carence de sociabilité; et cela résonnait avec tristesse et compassion, d'abord, puis comme un diagnostic, évidemment désespéré. "Il n'a appris qu'à gratter la terre, il ne sait même pas écrire. Bon, ce n'est pas de sa faute, c'est le gouvernement qui a laissé ces gens dans la misère, et ce sont de braves types au fond. Mais s'ils ont tant de peine à se réintégrer ici, c'est parce qu'ils n'y ont jamais vraiment vécu. Ils étaient toujours loin. Ils ont fait construire la maison depuis la

Suisse, et quand ils sont venus l'habiter ils ne connaissaient plus personne — bien sûr ! Mais ils ne connaissaient pas grand monde avant de partir. Dario, tiens : toujours tout seul, comme un sauvage, à travailler pour lui..." Mon interlocuteur était un militant.

* * *

Dario, je ne connais pas mieux sa vie avant la Suisse que ses années genevoises. Il y a des trous. Il n'a pas de photos. Il livre quelques souvenirs. La Belgique ? "Oui, j'ai travaillé un an là-bas, près de Charleroi. J'étais mineur. La mine, c'est vraiment la merde. Tu es toujours tordu ou coincé quelque part, tu es trempé quand il pleut, et puis tu es toujours tout noir, plein de poussière, c'est dégueulasse, il faut se baigner chaque jour et on n'a jamais l'impression que la poussière est partie. J'ai fait ça une année. Pas tenu plus longtemps, je suis rentré. Je m'étais marié l'année d'avant."

Il s'est marié en 1946. Il faisait le paysan. "C'était pour un patron, en *mezzadria* : il fournissait la terre, moi le travail et les outils, chacun gardait la moitié de la récolte. C'est un système qui n'existe presque plus aujourd'hui, mais quand j'étais jeune, il était courant." Aurait-il mieux aimé rester paysan que devenir manoeuvre dans le bâtiment ? "Ah non ! Paysan, tu travailles quinze ou vingt heures par jour, en été, pour un bout de pain. Et si

l'année est mauvaise, tu bouffes à peine. Le bâtiment, c'est dur aussi, mais tu fais tes huit ou neuf heures, été comme hiver, et basta ! Tu as gagné tes mille ou deux mille lires. Le bâtiment, c'est mieux."

Avant ? C'était la guerre. Dario est à l'armée de 1939 à 1943; deux mois à Bari, puis à Tirana.

— Tu étais dans quelle arme ?

— *L'aeronautica* !

— Comment c'était, l'Albanie ?

— Pauvre, très pauvre. Il n'y avait pas de routes, il n'y avait pas de trains. Tu voyais les gens sur des mulets. Ils roulaient des cigarettes, en mettaient une sur l'oreille et fumaient l'autre ! Des gens très pauvres. Ils portaient des étoffes roulées sur la tête, en guise de chapeau. Ils venaient vers nos cuisines demander à manger. On leur disait de tendre leurs drôles de chapeaux, on leur versait les pâtes à la tomate dedans, ça pissait par dessous, incroyable ! On se tordait les côtes ! Et eux qui tapaient dans la *pasta* avec les mains, et qui léchaient leurs doigts en disant que c'était bon... Incroyable ! Il y avait des orthodoxes et des musulmans. Avec ceux-là, qu'est-ce qu'on a pu rigoler ! Ils enlevaient toujours leurs souliers devant l'église, nous on les shootait à travers la place, et quand ils sortaient ils couraient partout à rechercher leurs souliers. Je n'ai jamais tant rigolé.

Et quand tu le racontais, Dario, je t'ai vu rire aux éclats pour la première fois.

Avant la guerre ? Il faisait le paysan, gardait des boeufs et des moutons. La famille, frères et soeurs ? "Beaucoup..." Le père ? "Il est mort quand j'étais en Suisse. Il n'était pas né à Pieve, mais dans un autre village, pas loin." Je n'écris pas la biographie scientifique de Dario. Je laisse tomber. Nous rentrons, dans la nuit, vers la maison où Elvira tricote, le chat sur ses genoux. Au bar, les joueurs de billard continuent d'entrechoquer les boules, et leurs trajectoires sont aussi incohérentes en apparence, aussi logiques en réalité, que celle de mon ami. La guerre l'expédie en Albanie, la reconstruction le projette en Belgique, et puis c'est en vain que dix ans durant il tente de s'accrocher à son point de départ. Le voici à Genève, et c'est en vain que treize ans durant il prépare de là, faisant construire sa maison, un retour apaisé dans son village. Lorsqu'il revient, ce n'est plus son village : l'a-t-il jamais été vraiment ? Quatre ans de guerre, quatorze d'émigration.

Autant d'années volées, qui font que mon ami n'habite pas plus sa vie qu'il n'habite sa maison. Il a tout fait pour prendre pied, prendre racine, ici, dans les collines qui entourent Urbino. Il a voulu qu'une maison à lui, sur un terrain à lui, proclame qu'il est ici chez lui, tel qu'en lui-même enfin le retour devait le trans-

figurer. Il est rentré vaincu, invalide, volé, et se réfugie face au poisson rouge et à la télé, quand il a fini de soigner son jardin et de nourrir ses pigeons. Il me fait un clin d'oeil amical, insiste pour m'offrir une dernière goutte d'alcool, me regarde comme si j'étais descendu du ciel et se demande parfois, dans un éclair, si la vie en Suisse, à tout prendre...

Ils ont dû mystifier l'Italie pour supporter la Suisse, ils doivent maintenant mystifier la Suisse pour supporter l'Italie. Le retour n'est qu'une migration nouvelle. Ils peuvent construire une maison, ils ne seront jamais chez eux. Ils vivent dans un quart de maison, comme on s'assied au bord d'une chaise, parce qu'on n'est là que pour un instant, n'est-ce pas, et qu'on ne va pas gêner. La maison !...

A mon second passage à Pieve, j'ai trouvé le village désert. Tout le monde était au village voisin pour la fête de la *Madonna del Giro*, avec procession et feux d'artifice. J'ai eu tout le temps de lire les affiches collées sur le passage de la procession. La plus répandue disait : *"Maria benedici le nostre case !"*

La mémoire

30 mars 1973 : "Selon note d'Assistante sociale, patient aurait une tendance "sinistrose" — peut-être, peut-être pas". Le médecin qui écrit cette observation sur la "feuille de suite" de Dario (on vient de l'opérer d'une hernie à l'aine gauche, à l'Hôpital cantonal de Genève), s'occupe du mesurable, pas des états d'âme. Dario, à ce moment, est un patient de 67 kilos pour une taille de 156 centimètres, "bon état général", dont l'histoire hospitalière est ainsi résumée : "Novembre et décembre 72 séjour à la Clinique médicale, diagnostic : insuffisance cardiaque sur insuffisance mitrale, léger syndrome restrictif pulmonaire. Novembre 72 : cure de hernie inguinale droite. 1971 : séjour en chirurgie pour luxation acromio-claviculaire gauche et fracture des côtes gauches sur traumatisme". S'il fallait, sur la base du dossier que feuillette le chirurgien, développer quelque peu cette anamnèse pour éclairer les souvenirs de Dario, on pourrait le faire ainsi.

Quand il arrive à l'hôpital, après sa chute

sur le chantier, les médecins regardent son épaule et ses côtes gauches, ainsi que le dessus de son crâne. Ils pansent ses plaies au cuir chevelu, bandent son épaule, le gardent une bonne semaine en observation tout en lui faisant faire une physiothérapie respiratoire, puis le passent aux orthopédistes qui l'opèrent.

Quand il revient à l'hôpital, un an plus tard, pour cause de hernie, on le regarde plus attentivement. "Obésité discrète surtout tronculaire", Dario est courtaud de boutique; "pommettes du mitreux", ou pour mieux dire : "ectasies veineuses prononcées aux joues", on flaire l'insuffisance cardiaque rien qu'à le voir ("Les gens croient que je suis comme ça parce que je bois, me dira Dario, ce n'est pas vrai. Mon père, il avait déjà la figure violette comme moi !"); on entend à l'auscultation un drôle de souffle. On l'interroge : ce problème cardiaque est apparu il y a dix ans; la douleur à l'aine, elle, a commencé depuis quatre ans environ, de plus en plus gênante quand il fait des efforts violents. Branle-bas de combat : on montre le patient au cardiologue, puis on l'envoie en Clinique de médecine pour mieux l'examiner, et avant d'opérer la hernie on va consulter les anesthésistes. Opération possible, décrète l'endormeur-chef, avec anesthésie locale. Après l'opération, on rappellera les cardiologues pour régler ça. Quant aux poumons, ils commencent aussi à intriguer, mais discrètement.

Et Dario revient, trois mois après, se faire opérer (hernie toujours) du côté gauche. Cette fois, on sort le grand jeu. Examens radiologiques sous toutes les coutures ! Electrocardiogrammes en masse ! Le dossier s'épaissit, les rapports s'empilent dans un luxe descriptif impressionnant. On décèle des lésions pulmonaires qui semblent indépendantes de l'affection cardiaque, elles évoquent plutôt l'emphyseme du mineur. Curieux. On s'inquiète de voir que le patient, après l'opération, se plaint de douleurs aux reins, on soupçonne des calculs, mais l'urographie, avec quelque retard ("N'a pu être faite ni jeudi ni vendredi pour cause administrative hors de notre contrôle : fiche rose égarée", ce sont les gaîtés de l'hôpital) rassure les médecins : "Rigoureusement normale".

Qu'est-ce que ce patient qui se trouve du mal partout, qui se voit d'autant plus volontiers se dégingluer pièce à pièce qu'il y trouve une sorte de sombre jouissance, avec la confirmation de son invalidité ? Qu'est-ce que ce type qui s'enfonce dans la conviction qu'il ne guérira pas, tout se défaisant dans son corps, et qu'il ne sortira de son lit que pour y revenir bientôt ? Les médecins s'occupent du mesurable, ils sont très bien outillés pour cela, on peut se fier à leurs observations. La "sinistrose", ma foi, si l'assistante sociale tient tant à le noter... "Peut-être, peut-être pas". Dario soupire toute la journée, parle par bribes et

monosyllabes, se plaint du dos, attend. Il prend un comprimé de Mogadon le soir. Il va et vient dans le couloir. L'infirmière doit le trouver énervant, qui ponctue d'un point d'exclamation agacé, le soir du premier avril, sur la "feuille de suite", cette pénétrante observation : "Est toujours en promenade !"

Toute sa vie, Mademoiselle, n'a été que départs.

Et cet homme qui dit, sur sa vie, peu de choses avec des mots, la raconte avec tout son corps. Les photos, les souvenirs, les images qu'il n'a pas, c'est dans son corps qu'on les trouve imprimés. Sa vie trimballée d'Albanie en Belgique et d'Italie en Suisse, de puits de mine en chantier et d'étable en caserne, il ne l'a pas consignée dans un album, il l'a inscrite dans son corps. L'album de photos de Dario ? Mais c'est à l'hôpital qu'il existe, finalement, codé à l'usage des médecins qui rêveraient sur cette vie s'ils en avaient seulement que foutre : cardiogrammes, clichés radio, rapports de labo, indications d'anamnèse, tout fait signe. Examen, consultation, quand Dario s'étend sur la table c'est sa biographie qu'il étale. Le radiologue pourrait lire les années de travaux de force dans les déformations de la colonne vertébrale, l'interniste se douter que la "malaria à l'armée" n'a pas été contractée sur le Brenner, ou que le "status thoracique emphy-

sémateurx” — combien de temps avez-vous été mineur de charbon, dites-moi, et à quelle époque ? Mais Dario ne parle guère, et les médecins ne semblent pas interroger beaucoup. Dario, c’est d’abord une épaule et des côtes. Ah ! la fameuse phrase de Frişch : “On a fait venir des bras, ce sont des hommes qui sont venus”; à l’hôpital, on n’a pas ces problèmes, c’est une épaule qui entre, pas un homme. Ensuite on découvre qu’il a un coeur, puis des poumons, puis une rate (tiens, elle est palpable, chez lui, ce n’est pas courant). Aurait-il même, par hypothèse, puisqu’il semble faire de la “sinistrose” d’après l’assistante sociale, aurait-il même quelque chose dans la tête qui le rendrait malheureux ? “Peut-être, peut-être pas”... A l’hôpital, on ne lit pas les vies, on répare ce qui cloche. La feuille de couverture du dossier mentionne cinq possibilités, sous la rubrique “Etat à la sortie” : “guéri, amélioré, stationnaire, aggravé, décédé”.

Et dans quel état entrait-il en Suisse, année après année ? On l’ignore. On se doute bien que les pommettes veinées ne lui sont pas venues d’un jour à l’autre, que le tassement de son pas et le raccourcissement de son souffle ont progressivement trahi sa longue fatigue, mais on ne sait rien de précis. Dario subissait naturellement, à chaque entrée, une visite sanitaire obligatoire dont le but et les formes sont définis par une directive du Service fédéral de l’hygiène publique : “L’examen médical

de frontière doit être subi le jour de l'entrée en Suisse. Il sert à déceler les maladies transmissibles. S'il est subi avec succès, rien ne s'oppose, du point de vue médical, à la continuation du voyage et à la prise d'emploi". Dario en garde un sale souvenir. "On le faisait à Brigue, à la gare. La merde, vraiment ! Il fallait attendre des heures, dans le froid. Quand c'était ton tour, tu donnais le passeport et le permis, on te regardait le coffre et on te piquait le doigt, après on te rendait les papiers et tu pouvais repartir. Si tu ne faisais pas l'examen à Brigue, tu pouvais le faire en arrivant à Genève, mais il fallait payer. On le dit toujours : c'est à la sortie qu'ils devraient faire l'examen, pour voir comment la Suisse nous a rendus malades !" Regarder le coffre, piquer le doigt : radio des poumons et prise de sang, l'examen de frontière sert à refouler le travailleur tuberculeux ou vénérien ; on fait venir des bras, pas des bacilles de Koch ou des tréponèmes pâles.

Le registre

Si le corps de Dario raconte sa vie entière, sa vie raconte le village et le village raconte l'Italie. Salut au vice-syndic d'Urbino ! Je me suis présenté à son audience hebdomadaire, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, pour solliciter l'accès au registre communal de l'émigration; il m'a courtoisement introduit à l'*anagrafe*; j'ai feuilleté deux jours durant, pris de vertige, les gros bouquins où chaque année, d'une belle écriture, un fonctionnaire a consigné les départs. Les livres racontaient, à l'échelle de la commune, l'histoire de l'émigration italienne telle que, globalement, les historiens l'analysent, et que la mesurent chaque année les statistiques des bureaux romains, et que les chansons la font vivre.

Ils partent, dès le début du siècle, pour les Etats-Unis et pour le Canada, pour l'Argentine aussi, entre deux guerres. C'est la "transocéanique classique", pour emprunter le langage des spécialistes. Vont-ils aussi coloniser la Lybie de Mussolini ? Après la guerre, ils montent en Belgique, ou dans le Nord de la France : rien

n'est plus urgent que de redéployer la production du charbon. Les paysans reviendront vite. Les mineurs, eux, prendront longtemps encore cette destination, jusqu'au début des années 60. On lit leurs noms comme une litanie : Bartolucci, Stefano, fils d'Andrea, mineur, 26 mars 1960, Châtelineau (Belgique); et au bout de la ligne, en chiffres et initiales, on voit que trois hommes et deux femmes sont partis en même temps que lui. Partait-il avec sa femme, avaient-ils trois garçons et une fille ? Emmenait-il des frères et soeurs plus jeunes, une mère ou une tante ? On ne le saura pas. Et Riservati, Luigi, fils de Giuseppe, *minatore*; et Bernardini, Adante, *minatore*; et Balestri, Ricardo, *minatore*, comme Dominici, Vitaliano; comme Filippini, Quinto... Tous ceux-là sont de Pieve di Cagna, tous ceux-là sont quelque part en Belgique (le registre, souvent, ne mentionne que le pays de destination), avec Balsamini, Agenore, fils d'Alfredo, qui n'est pas mineur mais manoeuvre. Et tout à coup le coeur s'arrête : Zacchi, Ireneo, mineur, part pour Marcinelle. Un coup d'oeil à la date : 1962, ouf, après la catastrophe. Salut à Ireneo Zacchi !

On tourne les pages, la Suisse remplace la Belgique, le *muratore* succède au *minatore*. On coche les départs, comme au jeu de cartes, une barre oblique pour faire des paquets de cinq, on voit Urbino perdre ses hommes, par saccades, comme le sang s'échappe. 1962,

1963, l'hémorragie : cinquante, soixante départs, et comme le registre ne porte qu'un seul nom, précisant simplement : seul, ou 3 m., 2 f., ce sont peut-être quarante et cinquante familles entières qui s'en vont. En Suisse, la construction est en plein boom, il va bientôt falloir tenter d'en casser par décret la folle expansion; on prépare la première autoroute du pays, entre Genève et Lausanne; on conclut avec l'Italie un accord de sécurité sociale, et pour canaliser le recrutement on dessine les contours d'un "accord général satisfaisant sur l'immigration", tu connais, Dario ? Le débit se ralentit en 1964 et 1965, repart de plus belle jusqu'en 1968. Ces pulsations !

Je reconnais maintenant des noms, des visages. Voici Pieri, Remo, fils de Dino, *muratore*, et son frère Arnaldo, *assistente muratore*, dont les patrons d'Adrien Meier & Cie louent la qualité du travail; voici Ceccarini, Martino, maçon également — nous nous reverrons bientôt, autour de nos bébés, à la maternité de Genève. Salut à Romagnoli, à Giannotti, à Mattei le *cementista* ! Tout Pieve di Cagna prend le train pour la Suisse. Les cités satellites poussent autour de Genève, Le Lignon, Meyrin où travaillera Dante, Onex où se brisera Dario. La crise du logement et la xénophobie dominant la vie politique : "Ils prennent nos appartements !" "Mais ce sont eux qui les construisent !" Dans les baraques des saison-

niers, on n'a plus la force de se marrer. Que va-t-il se passer avec la votation Schwarzenbach ? (A Pieve, un jour, voulant me confier l'adresse de son frère Martino, Enzo Ceccarini m'a découpé le dos d'une enveloppe : quelles angoisses s'exprimaient, ou se cachaient, dans les lettres des émigrés, au printemps 1970 ?) Et ça repart en 1971, puis le flux se réduit, s'arrête. En 1976, le registre d'Urbino ne note aucun départ ; la crise est bien là. Les retours ? On les trouve dans un fichier, à part. Et puis au cimetière : cette année-là, Augusto Rocco Gennarini est tué à Saint-Prex par la rupture d'un bras de grue. Il avait vingt-trois ans, je ne sais pas quand il était parti.

"Des maçons et des curés, on n'en trouve plus chez nous !" Attilio Duchi le dit en riant, tout le monde le confirme. Les jeunes ont maintenant une formation plus élevée que leurs pères au même âge, ils ne font plus n'importe quoi. Ils chôment. L'émigration traditionnelle, dans l'Europe industrielle, est pratiquement fermée. France, Allemagne, Belgique, Suisse, tous les pays importateurs du continent ont eu le temps de constituer le stock nécessaire de main-d'oeuvre étrangère pour les travaux pénibles, dangereux, salissants, mal payés. Ils ont même pu, à la faveur de la crise, réduire le stock à ses dimensions optimales. Tiens ! Le Conseil fédéral qui se vante, chez nous, d'avoir "stabilisé" l'effectif étranger avant même le délai qu'il s'était

imparti, puis de l'avoir diminué... Et l'on favorise même, pour ceux qui restent, le regroupement familial. Ainsi la main-d'oeuvre étrangère se reproduira-t-elle à l'intérieur même des frontières du pays d'accueil, et la simple pesanteur des inégalités sociales et culturelles garantira son confinement aux emplois délaissés par les travailleurs nationaux, par les jeunes professionnellement bien formés qui débarquent sur le marché de l'emploi. A la faveur de la crise, l'Italie s'est aussi constitué un stock de main-d'oeuvre étrangère : Maghrébins, Egyptiens, Yougoslaves remplacent peu à peu, dans les orangeries siciliennes ou sur les camions de la voirie à Rome, l'émigré fixé à Namur ou Genève, ou son neveu qui attend, diplôme en poche, un improbable premier emploi.

Et déjà se dessine une nouvelle émigration italienne, vers l'Afrique, le Golfe à pétrole et l'Extrême-Orient, la profonde Amérique latine. Ceux qui partent sont seuls. Techniciens confirmés, ou têtes aventureuses, ils travaillent pour les multinationales d'origine italienne et les grandes compagnies semi-publiques, ils font dans le pétrole, l'électronique, l'ingénierie, la construction mécanique, la chimie, l'automobile. Dans le registre d'Urbino apparaissent les destinations multiples de ce que l'on nomme la "nouvelle transocéanique". On part pour Caracas, pour l'Australie, et surtout pour Mashad, en Iran :

mais peut-être Bernardini, Gaetano, dont le départ est noté le 30 septembre 1978, est-il déjà rentré.

Le registre donne à rêver plus encore qu'à compter. Il faudrait compléter sa recension par celle des différents fichiers, se reporter à l'état-civil pour établir l'exacte composition des familles, multiplier les demandes de précisions, recouper, affiner. Je ne prépare pas les matériaux d'une thèse, je cherche la trace d'un ami, parmi toutes les traces des siens, emmêlées. On me dira dans quelques jours, à Genève, passant en revue les listes que j'ai dressées : "Mais tu n'as pas trouvé Salvi, qui habite aux Eaux-Vives ? Ni Bernardi, de la Servette ?" On me dira qu'un autre est mort, qu'un troisième prépare son retour pour l'été. Pieve di Cagna quitte progressivement Genève. J'ai peur pour ceux qui restent autant que pour ceux qui rentrent. Salut à David Ceccarini, qui va bientôt marcher à quatre pattes ! Salut et bonne chance, David, ce sera dur.

Salut à Alberto Pierfelici, qui doit trotter dans la maison de son grand-père. Peut-être, un jour, ces bébés se connaîtront-ils.

"Rimpatrio definitivo della Svizzera il 22.12.1972". L'inscription, au feutre rouge, barre obliquement le verso de la fiche que je tourne et retourne : *"Pierfelici Dario, nato a Urbino, Prov. Ps il 6.8.1918. Prof. Manovale. Stato ordinario di destinazione : SVIZZERA. Plaz. Corneville 18 Ginevra 1201."*

POST-SCRIPTUM

Ce récit est publié à un moment où, par le jeu des institutions politiques suisses (confection d'une nouvelle loi sur les étrangers, débat sur l'initiative "Etre solidaires") et par l'action de forces sociales surmontant de mieux en mieux leurs contradictions et leur timidité (syndicats, organisations d'immigrés, Eglises, partis de gauche...), le statut de saisonnier est attaqué dans son principe même, non plus seulement dans telle modalité abusive de son application. Ce petit livre aura-t-il le mérite de quelque utilité dans ce débat, en projetant l'ombre d'un homme parmi les arguments idéologiques ou chiffrés qui volent de partout ? Je l'espère.

Mais le propos de ce livre n'est pas conjoncturel. Il faut abolir le statut de saisonnier, oui ! Tout le malheur de l'homme migrant ne provient pourtant pas de ce qu'il détient une autorisation de séjour de type A plutôt que B ou C. Le propos de ce livre est la quête d'un homme ; le partage d'une souffrance, d'une révolte, d'un espoir ; la recherche d'un sens.

J'y ai, sur le plan technique, investi les moyens d'un journaliste, non pas ceux d'un chercheur scientifique; et dans les limites qui sont celles de mon métier, je crois avoir serré les choses d'aussi près que possible, compte tenu de la difficulté d'accès à certaines sources écrites, compte tenu de l'éloignement culturel.

Pour le reste, j'allais dire l'essentiel, qui est aussi le plus intérieur... Mon regard sur Dario et les siens peut être ça et là voilé, obscurci, ou paraître crûment clinique; ma parole sur eux peut être malhabile, ou paraître blessante. C'est à Dario et aux siens que j'en demande pardon, en leur offrant ce récit, que je veux fraternel et qui reste étranger.

Mars 1980

POUR MIEUX CONNAITRE...

On a compris que ce récit n'a que les dimensions et les prétentions d'une enquête journalistique. On se reportera donc, pour une compréhension du monde migrant et de sa province italo-suisse, à des ouvrages de plus grand souffle dont j'aimerais ici donner quelques titres : non pour singer les bibliographies qui couronnent les travaux savants, mais pour faire partager un enthousiasme, signaler quelques dettes ou fournir une information.

Je place par-dessus tout *Le septième homme*, un livre du photographe Jean Mohr et de l'écrivain John Berger, paru chez Maspéro (1976, 254 pages). Il donne à comprendre, à rêver, à sentir, à aimer. C'est un chant, comme celui que le poète marocain Tahar ben Jelloun a tiré des consultations psychiatriques d'immigrés nord-africains dans la région parisienne : *La plus haute des solitudes* (Editions du Seuil, 1977, 179 p.). La différence des cultures italienne et maghrébine, celle des situations française et suisse ne font pas obstacle, Angelo et Mohammed sont d'abord des migrants, hommes d'un même peuple et d'une même souffrance.

Pour ce qui, géographiquement et politiquement, nous touche de près, trois titres. *Sous-prolétariat immigré en Suisse*, de Claudio Calvaruso (Editions de la Thièle, 1971, 175 p.) a donné une impulsion certaine au combat

pour l'abolition du statut de saisonnier; il contient une étude très stimulante sur la productivité de ces travailleurs et leur vulnérabilité à la maladie et à l'accident. **La condition immigrée**, de Delia Castelnovo-Frigessi (Editions d'En-Bas, 1978, 387 p.) propose une analyse de gauche très stricte et repose sur une masse très riche de témoignages. **Frauen in der Emigration**, enquête sociologique de Katharina Ley (Verlag Huber, 1979, 170 p.) devrait être bientôt disponible en français : une recherche universitaire millimétrée placée sous l'invocation d'Ernst Bloch et de son "Principe Espérance".

Parmi les témoignages directs, celui de Nanni Balestrini (*Nous voulons tout*, Seuil 1973, 173 p.) fait explorer une dimension trop peu connue chez nous des migrations italiennes, celle qui conduit le prolétaire méridional dans l'univers industriel milanais ou piémontais, et du fatalisme rusé à l'engagement politique, en passant par la révolte brute.

On peut aussi placer sur son électrophone **Le canzoni degli emigranti**, deux disques 30 cm. parus au Zodiaque (VPA 8115 et VPA 8122). Ce n'est pas la façon la moins vivante d'entrer dans ce monde. Et revoir, chaque fois que le ciné du coin le programme, le salubre et tonitruant film de Franco Brusati, **Pain et chocolat**. Et ouvrir les yeux dans la rue.

SOMMAIRE

Première partie : Un fait divers

L'accident	3
La dépendance	12
Le tunnel	34

Deuxième partie : "Notre Etat social
fondé sur le droit"

L'attente	43
Le piège	56
Les caniches	72
Le stigmat	84

Troisième partie : Le migrant

La maison	101
La mémoire	111
Le registre	117

Post-scriptum	123
---------------------	-----

Pour mieux connaître... ..	125
----------------------------	-----

EDITIONS "QUE FAIRE ?"

Ouvrages déjà parus :

- * SARCEM Meyrin, 4 mois d'occupation et de lutte, une victoire des travailleurs, brochure de 16 p., 1976.
- * "Nous étions les mouchards de Cincera", Manifeste Démocratique, dessins de Pierre Reymond, 112 p., 1978.
- * La bourgeoisie, son Etat... et les syndicats face aux crises, 1929-1979, brochure de 32 p., 1979.
- * Vivent les Grottes, la lutte d'un quartier à Genève, collectif d'auteurs, photos Interfoto, 146 p., 1979.
- * L'isolement carcéral en Suisse, témoignage de Petra Krause, collectif d'auteurs, 61 p., 1980.



Le 29 novembre 1971, un ouvrier italien tombe sur un chantier de la cité-satellite d'Onex, près de Genève. Cet homme a passé treize ans dans la même entreprise de la même ville, et n'a laissé que des traces légères, comme furtives, dans la mémoire vivante. Il parlait peu. La solitude, c'est une langue intraduisible. Ce qu'il n'a pas dit avec des mots, il l'a dit avec son corps. Du chantier à l'hôpital, de Suisse en Italie, on comprend peu à peu que le corps du saisonnier raconte sa vie entière, que sa vie raconte le village, que le village raconte l'émigration.

Jean Steinauer, journaliste, collabore à *Tout Va Bien-Hebdo*.

